



21 août 2019

Rapport sur les résultats de la consultation

Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)

1	Contexte	3
2	Prises de position reçues	3
2.1	Conformément à la liste des destinataires consultés systématiquement	3
2.2	Autres prises de position	3
3	Contenu de l'avant-projet	4
4	Résultats de la procédure de consultation	5
4.1	Remarques fondamentales sur l'avant-projet.....	5
4.2	Contexte	6
4.3	Grandes lignes de l'avant-projet.....	7
4.4	Principes généraux (Titre 1 LAgr)	11
4.5	Production et ventes (Titre 2 LAgr)	13
4.6	Questionnaire concernant le soutien au marché.....	17
4.7	Paiements directs (Titre 3 LAgr).....	22
4.8	Amélioration des structures (Titre 5 LAgr).....	37
4.9	Recherche et vulgarisation, encouragement de la sélection animale (Titre 6 de la LAgr).....	41
4.10	Protection des végétaux et moyens de production (Titre 7 LAgr)	44
4.11	Autres dispositions (Titre 7a LAgr)	46
4.12	Voies de droit, mesures administratives et dispositions pénales (Titre 8 de la LAgr).....	47
4.13	Dispositions finales (Titre 9 LAgr).....	47
4.14	Gestion du risque (aucune proposition visant à créer une base légale)	48
4.15	Loi sur la protection des eaux.....	49
4.16	Loi fédérale sur le service civil.....	52
4.17	Loi sur les épizooties	52

4.18	Droit foncier rural et droit sur le bail à ferme	53
4.19	Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture	56
4.20	Conséquences et relation avec le programme de la législature et la stratégie du Conseil fédéral.....	59
5	Liste des destinataires consultés	60

1 Contexte

Le Conseil fédéral a mené une consultation sur la Politique agricole à partir de 2022 du 14 novembre 2018 au 6 mars 2019 (PA22+). Le projet mis en consultation (avant-projet) comprenait des modifications d'actes législatifs concernant l'agriculture ainsi que l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2022 à 2025.

Ont été invités à prendre position les cantons, la Principauté de Liechtenstein, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faîtières de l'économie œuvrant au niveau national et d'autres milieux intéressés, soit en tout 389 destinataires.

Le Conseil fédéral prendra en compte les prises de position reçues suite à la procédure de consultation et adoptera vraisemblablement début 2020 le message sur la PA22+ à l'intention du Parlement pour que le premier conseil puisse entamer les délibérations sur le projet pendant la session d'été 2020. Les modifications législatives devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022, en même temps que les nouvelles enveloppes financières agricoles.

2 Prises de position reçues

2.1 Conformément à la liste des destinataires consultés systématiquement

Cantons : ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, VS, NE, GE, JU

Partis politiques représentés dans l'Assemblée fédérale : PBD, PDC, PLR, PVL, PES, PS, UDC

Associations faîtières des communes, villes et régions de montagne : Association des communes suisses (CH Gemeinden), Union des villes suisses (villes), Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB)

Associations faîtières de l'économie : Economiesuisse, Union suisse des arts et métiers (USAM), Union suisse des paysans (USP), Union syndicale suisse (USS)

2.2 Autres prises de position

La Confédération a reçu, en plus de celles évoquées au ch. 2.1., 378 prises de position, dont 15 émanaient de particuliers. Par ailleurs, 3419 avis individuels étaient identiques à ceux d'organisations ou se fondaient sur un formulaire en ligne fourni par une organisation.

Abréviations et liste des participants : voir ch. 5.

L'évaluation ci-après aborde en premier lieu les prises de positions des participants figurant dans la liste des destinataires consultés systématiquement ainsi que d'organisations et d'acteurs œuvrant à l'échelle nationale. Les avis émis par des organisations et des acteurs régionaux ne sont mentionnés qu'à titre exceptionnel. Le document contenant toutes les prises de positions peut être consulté et téléchargé depuis le site <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/ap22plus.html>.

3 Contenu de l'avant-projet

Dans la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+), le Conseil fédéral a prévu d'améliorer les conditions générales aux plans du marché, de l'exploitation et de l'environnement. L'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses pourront tirer parti des possibilités qui s'offrent à eux de manière plus autonome et entrepreneuriale. Par ailleurs, la PA22+ devra contribuer à combler les lacunes qui subsistent dans les domaines économique, écologique et social.

Le PA22+ s'appuie sur les orientations et objectifs suivants :

Au plan du marché, le projet a pour objectif de renforcer la position et la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire sur les marchés suisses et étrangers, mais aussi d'augmenter la valeur ajoutée par une orientation marché plus systématique. Il est également prévu de favoriser une meilleure exploitation des synergies entre le développement durable et le marché. C'est à cette fin que l'avant-projet propose d'axer le soutien du prix du lait sur des produits à forte valeur ajoutée, d'instaurer un système AOP/IGP uniforme pour le vin et de créer une plateforme dédiée aux exportations agricoles.

Au plan de l'exploitation agricole il s'agit principalement de développer l'esprit d'entreprise en supprimant les restrictions imposées par l'État et de rendre l'exploitation plus efficace tout en maintenant la diversité des structures paysannes. Il doit être possible de tirer parti au mieux des avancées de la technologie et du numérique. Le projet propose notamment d'adapter le système des paiements directs en remaniant les contributions à la sécurité de l'approvisionnement, de moderniser le droit foncier rural et le droit du bail à ferme agricole pour faciliter l'accès au métier d'agriculteur aux néophytes et enfin d'inscrire de nouveaux types de production dans le droit agricole, tels que la production d'insectes ou d'algues pour l'alimentation humaine ou animale.

Aux plans de l'environnement et des ressources naturelles, la politique agricole vise à garantir sur le long terme les services écosystémiques agricoles ainsi qu'à réduire encore plus l'impact environnemental et l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables. Pour ce faire, cet avant-projet prévoit en particulier de développer les prestations écologiques requises, de simplifier et de rendre plus efficace la promotion de la biodiversité et de favoriser l'émergence d'une agriculture adaptée aux conditions locales par une approche globale à l'échelle régionale.

La PA22+ comprend également un train de mesures relatif à l'initiative pour une eau potable propre. Cette stratégie vise notamment à réduire les quantités maximales d'engrais de ferme pouvant être épandus par surface conformément à la loi sur la protection des eaux, dans le domaine des prestations écologiques requises, à interdire le recours à des produits phytosanitaires présentant un risque accru pour l'environnement et à encourager le non-recours à ce type de produits par l'octroi de contributions pour les systèmes de production. Mais, si l'on constate malgré tout des concentrations trop élevées de ces substances dans les cours d'eau, la Confédération et les cantons pourront développer des mesures spécifiques grâce à des stratégies agricoles régionales et durcir de manière ciblée la réglementation dans toute la région.

Le montant des enveloppes financières agricoles 2022-2025 correspondra, en termes nominaux, dans une large mesure aux dépenses prévues pour la période comprise entre 2018 et 2021. Sont réservées les décisions du Conseil fédéral concernant le message sur le programme de la législature 2019-2023 et le plan financier de la législature 2021-2023.

4 Résultats de la procédure de consultation

4.1 Remarques fondamentales sur l'avant-projet

Une nette majorité des cantons, des partis politiques et des organisations soutiennent les objectifs et les orientations stratégiques de la PA22+. Un accueil favorable a été réservé au renforcement de la responsabilisation et de l'esprit d'entreprise dans les secteurs agricole et agroalimentaire, à l'amélioration de la création de valeur ajoutée par une plus forte orientation marché et à la réduction générale de l'impact environnemental. De même, la majorité des participants estime, comme le Conseil fédéral, que la réalisation des objectifs visés passe par une adaptation de la législation agricole. Une révision législative est cependant explicitement refusée par certains cantons (AR, FR, LU, SG, TG). UR, SO, SH, le PSS, le PES, le PVL, les représentants des défenseurs de l'environnement (WWF, Greenpeace, Pro Natura), la Société suisse de l'industrie des gaz et des eaux (SSIGE) et Wissenssch. CH pensent, quant à eux, qu'il faut agir parce que les objectifs environnementaux n'ont pas été suffisamment atteints. Des représentants de l'économie (economiesuisse, etc.) sont aussi d'avis qu'une réforme est nécessaire. Pour eux, il est urgent de procéder à des adaptations structurelles dans l'agriculture. Le canton de Schwyz, le PDC et des milieux paysans (notamment l'USP) jugent inutile ou peu utile de modifier la législation ou la jugent faible. Ils s'opposent en particulier à des modifications concernant le droit foncier rural et le droit du bail à ferme agricole. Pour justifier leur point de vue, ils invoquent le fait que les mesures découlant de la Politique agricole 2014-2017 n'ont pas encore été assimilées par l'agriculture et qu'une nouvelle réforme législative soit, craignent-ils, un fardeau trop lourd pour ce secteur.

Les participants à la consultation ont des opinions divergentes quant à la possibilité d'une réalisation des objectifs de la PA22+ au moyen du dispositif proposé par le Conseil fédéral. Le PVL, le PES, le PSS et les défenseurs de l'environnement (Pro Natura, WWF, etc.) jugent le projet insuffisant dans son ensemble pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs environnementaux pour l'agriculture. Ils ne voient pas dans la série de mesures proposées une alternative à l'initiative pour une eau potable propre et à l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ». Quelques cantons (AI, AR, BE, TG, TI) et partis (PVL, PES, PS) ainsi que de nombreuses organisations (WWF, Alliance Agraire, etc.) demandent l'examen d'une taxe incitative sur les produits phytosanitaires. Les défenseurs de l'environnement, la DTAP, VD ainsi que la SSIGE et Wissenssch. CH réclament des objectifs écologiques et climatiques plus ambitieux pour la PA22+, des mesures plus efficaces en matière d'environnement et d'une manière générale une agriculture moins intensive. Les milieux paysans et les acteurs de l'économie ont un point de vue opposé : ils trouvent que la PA22+ met trop l'accent sur l'environnement. La CDCA, le PBD, l'UDC, l'USP et l'USPF veulent que la PA22+ soit modifiée en profondeur en vue d'un renforcement de la production agricole, d'une amélioration du revenu des exploitations agricoles familiales (objectif contraignant) et d'un allègement des tâches administratives. Le secteur de l'économie (economiesuisse, Nestlé) réclame moins d'interventions de l'État mais davantage de liberté entrepreneuriale afin que l'agriculture puisse s'adapter aux besoins des marchés.

Si certains cantons, la CDCA et les milieux paysans se sont expressément félicités que le thème de la protection douanière n'ait pas été repris dans la PA22+, les milieux libéraux (PLR, economiesuisse, la COMCO) pensent qu'il est irresponsable de négliger l'aspect international.

De nombreux participants à la consultation ont évalué la PA22+ à la lumière du nouvel article constitutionnel (art. 104a ; Sécurité alimentaire). L'UDC et les milieux paysans ont trouvé que le texte n'accordait pas assez d'importance à la production indigène. Le PES et les défenseurs de l'environnement veulent que la politique agricole soit plus axée sur la résilience des écosystèmes (art. 104a, let. b, Cst.). Ils regrettent en outre que la question du gaspillage alimentaire n'ait pas été abordée (art. 104a, let. e, Cst.). Les milieux économiques déplorent que les relations commerciales internationales aient été passées sous silence (art. 104a, let. d, Cst.).

S'agissant de l'application de la PA22+, 19 cantons, la DTAP, la CDCA, le PBD, le PDC, le PVL, le PLR, l'UDC et diverses organisations (USP, economiesuisse, etc.) craignent une augmentation de la charge administrative due à une diversité et à une complexité accrues des mesures prévues par la

PA22+. Ils demandent explicitement une simplification des mesures actuelles ainsi qu'un allègement des tâches administratives. Certains cantons (AG, AR, BE, GE, SZ, TG et TI) estiment que la PA22+ et, en particulier, les modifications proposées pour les paiements directs sont formulées de manière trop vague et qu'elles n'ont pas été suffisamment développées. Ils réclament une interruption des travaux en vue d'un examen approfondi de la viabilité de ces mesures au moyen de projets pilotes.

Les participants à la consultation approuvent, à quelques exceptions près, les moyens financiers que le Conseil fédéral entend mettre à la disposition du secteur agricole entre 2022 et 2025. Ils se félicitent que les fonds prévus dans les enveloppes financières agricoles soient restés considérablement stables par rapport à la période précédente. Le PVL et le WWF jugent les moyens proposés pour les contributions à la sécurité de l'approvisionnement trop élevés.

4.2 Contexte

Aperçu

Certains cantons (BE, BL et TG) et la CFHA demandent de rappeler explicitement dans l'aperçu la nécessité de continuer à réduire l'impact environnemental en tenant compte de la capacité de résilience des écosystèmes.

Politique agricole actuelle

Economiesuisse, Nestlé et Chocosuisse demandent que l'agriculture se prépare à une réduction de la protection douanière, faute de quoi les entreprises de transformation seront de plus en plus prises entre le marteau et l'enclume, à savoir entre la politique commerciale extérieure et le protectionnisme. Fenaco et Chocosuisse contestent l'idée selon laquelle la protection douanière profiterait aujourd'hui essentiellement aux secteurs en amont et en aval et qu'elle serait une mesure inefficace. BIO SUISSE veut qu'une plus grande importance soit accordée aux questions du développement durable et du commerce en application de l'art. 104a, let. d, Cst.

Se référant au mandat constitutionnel de l'occupation décentralisée du territoire (art. 104, al. 1, let. c, Cst.), le canton du Tessin déplore que la politique agricole actuelle tienne trop peu compte des exploitations familiales dans la production laitière, alors que celles-ci contribuent à générer de l'emploi dans les régions décentralisées et dans les régions de montagne.

En ce qui concerne les structures de marché indigènes, le PES et SWISSAID demandent que le message sur la PA22+ rappelle les rapports de grandeur et les rapports de force qui caractérisent la chaîne de création de valeur. Il faudrait, selon eux, garantir la transparence des prix à la production, des marges, des mécanismes de formation des prix et des interdépendances dans la filière.

Selon les cantons de Schaffhouse et de Nidwald, la DTAP, le PES, le PVL, les associations environnementales et autres organisations (p. ex. SSIGE, Wissensch. CH), il faut s'occuper plus sérieusement des lacunes qui subsistent en matière d'environnement et ce, aux plans de la formation, de la vulgarisation et de l'application des dispositions (y c. le contrôle). Le PS et BIO SUISSE soulignent qu'il est urgent de remédier aux insuffisances par rapport aux objectifs en matière d'environnement. BIO SUISSE demande à cet égard que les coûts de l'impact environnemental de l'agriculture soient chiffrés, tandis que l'USPF rappelle la réalisation des objectifs environnementaux est l'affaire de tous les acteurs, et non pas seulement de l'agriculture.

Le canton de Schaffhouse et le SAB demandent de continuer à réduire les pertes de terres agricoles. Le canton de Schaffhouse suggère par ailleurs de présenter de façon plus détaillée les liens entre la loi sur l'aménagement du territoire et la PA22+ au chapitre consacré au sol. L'USP demande à ce que la protection des surfaces d'assolement (SDA) passe avant tout par une réduction au strict minimum de l'utilisation du sol. L'USP et le SAB veulent une gestion des grands prédateurs pour que l'exploitation des alpages reste attrayante.

Plusieurs participants (AG, le PVL, BirdLife, Greenpeace, Pro Natura, WWF) exigent l'approfondissement de l'analyse sur la perte de biodiversité. Ils précisent que les contributions à la biodiversité ne sont pas l'unique moyen d'enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce problème est surtout lié à une production agricole qui dépasse la capacité de résilience des écosystèmes. Selon le canton d'Argovie, la

DTAP et le PVL, il faut adopter une approche globale et différenciée selon les régions pour une utilisation agricole et adaptée aux conditions locales, qui tienne compte des différentes capacités d'absorption des écosystèmes régionaux.

Cadre et enjeux futurs

Le PES, le PSS, l'Alliance agraire, SWISSAID et l'APMP souhaitent que le rapport insiste davantage sur les objectifs de développement durable (ODD). Selon eux, les ODD doivent être considérés comme une chance. Par ailleurs, la PA22+ permet de montrer plus concrètement comment les ODD peuvent encourager l'application de l'art. 104a de la Constitution. Il faut à cet égard mettre l'accent sur la promotion d'une agriculture durable en Suisse et sur des importations durables.

4.3 Grandes lignes de l'avant-projet

4.3.1 Train de mesures relatif à l'initiative pour une eau potable propre

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BS, BL	PLR	-
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> Les adaptations proposées dans le domaine des prestations écologiques requises (PER) sont saluées. Il faut clairement réduire, en tenant compte des conditions locales, l'usage des produits phytosanitaires (PPh) – y compris au moyen de substances actives et méthodes alternatives de lutte contre les mauvaises herbes et contre les organismes nuisibles conformément aux résultats les plus récents de la recherche scientifique. 		
Approbation avec alternatives	BE, UR, SZ, NW, ZG, AR, AI, SG, GR, TG, TI ; CDCA, COSAC	PS, PVL	Milieux paysans (notamment l'USP) ; organisations de producteurs, fenaco, milieux de protection de l'environnement (notamment le WWF, Greenpeace), Alliance agraire, COOP, Wissensch. CH, SSIGE
Alternatives	<p>USP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de durcissements géospécifiques dans le cadre des stratégies régionales ou dans le cas des PER. Observation plus conséquente des prescriptions prévues dans la législation sur la protection des eaux. Maintien de la charge maximale en matière d'engrais de ferme à 3 UGBF par hectare. Pas de taxes d'incitation sur les PPh (n'ont pas été proposées dans la PA22+). <p>PSS, PVL, milieux de la protection de l'environnement, Alliance agraire, COOP, Wissensch. CH, SSIGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le train de mesures doit être conçu plus efficacement, il faut en particulier des mesures allant plus loin que ce que prévoit le plan d'action PPh. Introduction d'une taxe d'incitation sur les PPh. Abrogation du taux réduit de TVA pour les PPh. Réduction plus forte de la charge maximale en matière d'engrais de ferme (moins de 2,5 UGBF par hectare). 		

	Cantons	Partis	Organisations
	<ul style="list-style-type: none"> Prescriptions de la Confédération géospécifiques plus strictes et mise en œuvre plus conséquente. Cantons : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures conformément au plan d'action PPh. Examen approfondi d'une taxe d'incitation sur les PPh. Interdiction des PPh dans le domaine non agricole. Pratique plus restrictive en matière d'homologation de PPh. Pas trop de prescriptions émanant des législations sur la protection de l'environnement dans les PER. 		
Rejet avec alternatives	LU	PES	Pro Natura, Migros, Emmi, BIO SUISSE, CISA
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> La contre-proposition doit contenir des mesures plus crédibles, en particulier des taxes d'incitation sur les moyens de production et des mesures de réduction de la taille des cheptels. Le calendrier doit être conçu de manière à ce que les citoyens puissent voter en toute connaissance des décisions du Parlement. <p><u>Justification</u> : Le train de mesures n'est pas un concept convaincant et est pour cette raison inapproprié. Comme la votation sur les initiatives aura lieu avant la décision du Parlement sur la PA22+, il n'apparaît pas clairement quels éléments du train de mesures seront mis en œuvre.</p>		
Rejet	FR	-	Scienceindustries, economiesuisse
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures locales, qui se justifient par les risques spécifiques liés au site d'exploitation (p. ex. quand le site se trouve dans la zone de protection des eaux), peuvent au besoin s'avérer judicieuses. Il y a cependant lieu de renoncer à une interdiction en bloc des PPh présentant des risques accrus pour l'environnement. Une communication plus ciblée des prestations de l'agriculture suffit. 		

4.3.2 Objectifs et indicateurs pour la période 2022 à 2025

La majorité des cantons, partis et organisations a soutenu les indicateurs et objectifs proposés pour l'horizon 2025 ou ne les a pas commentés. Les prises de position envoyées portaient sur la compétitivité internationale, la limitation des flux de substances et le développement de la biodiversité. Des extensions du système cible ont été demandées.

4.3.2.1 Amélioration de la position et de la compétitivité en comparaison internationale

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	-	USP, IGöM, COJA, SwissTabac, Swiss Fruit, FSEV, GalloSuisse, ASETA, VPL, Wissenssch. CH, GastroSuisse

	Cantons	Partis	Organisations
Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs sont soutenus, mais l'attention est attirée sur le fait que les coûts de production sont déterminés par le niveau élevé des coûts en Suisse. L'harmonisation des prix suisses avec les prix internationaux et la promotion d'une stratégie de création de valeur, de positionnement dans le peloton de tête et de différenciation des produits sont mutuellement contradictoires. Des doutes existent quant à la question de savoir si les mesures proposées suffisent pour atteindre les objectifs. 		
Rejet	SZ, ZG ; CDCA, COSAC		ASSAF, ASMA, UMS
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Les produits du segment de prix le plus élevé, qui sont souhaités conformément à la stratégie et contribuent à la durabilité, font grimper le niveau de prix. Il y a pour cette raison un conflit d'objectifs avec la réduction visée de la différence de prix par rapport à l'étranger. Il est irréaliste et contradictoire de vouloir, d'une part, produire dans des conditions écologiques et, d'autre part, se rapprocher du niveau de prix étranger. 		

4.3.2.2 Réduction des flux de substances

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BL, TG	PLR	USP, SwissTabac, Ökostrom CH, IGöM, COJA, VPL, FSEV, GastroSuisse
Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs proposés dans le domaine de l'azote et du phosphore sont plus réalistes que les valeurs cibles actuelles. Il manque des mesures menant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture. 		
Approbation avec alternatives	ZH, BE, LU, UR, NW ; DTAP	PVL, PES	Vision Lw, BBL, CFHA, Wissensch. CH, CFP, SAG
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs à long terme de réduction des émissions d'ammoniac et des excédents d'azote et de phosphore sont à aligner sur les Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA). Il faut montrer par quelles mesures l'objectif de réduction de 10 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 peut être atteint. La valeur cible 2025 pour la réduction dans le domaine de l'azote doit être relevée à 20 % au moins. <p><u>Justification</u> : La réalisation des objectifs en matière de réduction des émissions d'ammoniac (à 25 000 t conformément aux OEA) a pris beaucoup de retard. L'objectif de 10 % manque d'ambition au vu de la nécessité d'agir. Moyennant une mise en œuvre conséquente des mesures de réduction des émissions d'ammoniac tirées de l'aide à l'exécution « Constructions rurales et protection de l'environnement » ainsi que des mesures d'exploitation diminuant les émissions, un objectif intermédiaire d'au moins 20 % serait atteignable.</p>		
Rejet	-	-	Swiss Fruit
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Une réduction accrue des excédents d'azote et de phosphore rend impossible une production écologique dans la culture des fruits et des petits fruits. 		

4.3.2.3 Préservation de la biodiversité

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	ZH, BE, BL, TG	PLR	USP, IGöM, Swiss-Seed, Swiss Fruit, Swiss Tabac, FSEV, ASMA, ASSAF, VGKS, GalloSuisse
Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Des indicateurs clairs et objectifs font défaut. • Les objectifs doivent être plus ambitieux à moyen terme. • Les objectifs pour 2030 doivent inclure l'exigence que l'agriculture contribue à la réalisation de l'infrastructure écologique. 		
Rejet avec alternatives	AG, VS ; DTAP	PVL	Wissensch. CH, BBL, CFNP, FiBI, WWF, Pro Natura, Greenpeace, Birdlife
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de fixer des objectifs plus ambitieux ; il faut viser l'amélioration, pas la préservation de la biodiversité. • Il faut une approche holistique allant dans le sens d'une utilisation agricole adaptée aux conditions locales. <p><u>Justification</u> : Des valeurs cibles formulées trop vaguement sont insuffisantes pour provoquer un changement de tendance. La production agricole ne doit pas aller au-delà de la capacité de charge écologique. Les importations élevées de fourrages et d'engrais ainsi que l'usage à vaste échelle de produits phytosanitaires, combinés à un traitement mécanique très intensif, sont les principaux facteurs de perte de biodiversité.</p>		

4.3.2.4 Objectifs et indicateurs supplémentaires

Différents participants à la consultation demandent des objectifs et des indicateurs supplémentaires qui n'ont pas été proposés dans le projet mis en consultation.

Propositions	Cantons	Partis	Organisations
Inclure des valeurs cibles pour la période après 2025	NW, GL	PS	
Reprendre des indicateurs pour l'évaluation de la politique agricole suisse conformément à la proposition de Vision Landwirtschaft de mars 2019		PS	BirdLife, oeku, Greenpeace, NF CH, Pro Natura, Station ornithologique, Vision Lw, PICUS, Ala, A Rocha, SAG
Inclure expressément tous les OEA et viser leur réalisation d'ici 2025	DTAP	PS, PES	BirdLife, oeku, Greenpeace, CFP, Alliance agraire, NF CH, Pro Natura, Station ornithologique, Ala, Vision Lw, WWF, PICUS, BIO SUISSE, Vision Lw, BBL, CFHA, Wissensch. CH
Objectif supplémentaire : augmenter la superficie des cultures biologiques		PS	VKMB, BIO SUISSE
Objectif supplémentaire : augmenter la diversité des exploitations		PS, PES	Alliance agraire, VKMB
Objectif supplémentaire : améliorer la qualité des paysages			FP, geosuisse, SIA, SVU

Propositions	Cantons	Partis	Organisations
Objectif supplémentaire : réduire de 50 % la différence entre les revenus du travail des familles paysannes et les revenus comparables d'ici 2025			USP, IGöM, FSEV, VPL, COJA, GalloSuisse
Objectif supplémentaire : augmenter de 10 % la part du producteur au franc payé par le consommateur			USP
Définir un indicateur pour la résilience et la diversité dans le domaine de la sécurité alimentaire			ASSAF, ASMA

4.4 Principes généraux (Titre 1 LAgr)

4.4.1 Promotion de l'innovation (valorisation des connaissances)

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, LU, UR, ZG, SO, BL, GR, GE ; CDCA, COSAC	PBD, PES	Alliance agraire, BIO SUISSE, SWISSAID, fial, primavera, UMS, Swiss Fruit, SwissOlio, FMS, AILS, IPL, BO Butter, SSMB, UPSV, Nestlé, Emmi CH, Migros, SCFA, IG D, CISA, kf
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des connaissances doit être expressément soutenue. L'extension du champ d'application à l'agriculture et au secteur agroalimentaire est saluée. La coopération de l'ensemble des acteurs de la chaîne de création de valeur est généralement un prérequis pour le succès. 		
Approbation avec alternatives	ZH, GL, AG, TG, JU		USP, USPF, COJA, Uniterre, IGöM, VPL, PSL, Prolait, FSPC, Swissem, swiss granum, Holstein, ACCCS, FSEV, FSEC, BO Schafe, GalloSuisse, ASPV, FSV, SEVS, ANCV, ASVEI, IVVS, VITISWISS, ASETA, Swiss Tabac, Permakultur Lw, AGRIDEA, BFS, Wissensch. CH, Parcs
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Abandonner l'expression « le secteur agroalimentaire » et se concentrer sur l'agriculture. Parler de « mise en réseau des acteurs » au lieu de « valorisation des connaissances ». Intégrer aussi la promotion de la biodiversité et le développement en vue d'une agriculture et d'un secteur agroalimentaire durable 		

4.4.2 Numérisation

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	ZH, BE, LU, UR, SZ, ZG, FR, SO, BL, AR,	PBD	BIO SUISSE, FSPC, SSMB, CTEBS, BO Butter, IPL, swiss granum, Swisscofel, Swiss Fruit,

	Cantons	Partis	Organisations
	AI, GR, AG, TG, GE ; CDCA, COSAC		UPSV, swissherdbook, fial, AILS, Nestlé, Emmi CH, fenaco, AGRIDEA, FVS, IG D, COOP, CISA, GastroSuisse, kf
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Grand potentiel pour l'ensemble du secteur, en particulier en ce qui concerne l'allègement administratif de l'agriculture et des organes d'exécution 		
Approbation avec alternatives	SG, JU		USP, USPF, COJA, SAB, VPL, FMS, PSL, Prolait, Holstein, GalloSuisse, ASPV, FSEC, FSEV, BO Schafe, Swissem, ACCCS, ANCV, ASVEI, VITISWISS, UMS, FSV, IVVS, SEVS, Migros, Swiss Tabac, Wissensch. CH, IGöM, Perma- kultur Lw, ASETA, Parcs
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Abandonner l'expression « secteur agroalimentaire » et se concentrer sur l'agriculture. La numérisation doit en particulier contribuer à la simplification administrative et promouvoir la qualité et la durabilité. La numérisation doit être mise en œuvre dans le respect de la souveraineté des données des exploitants et de la protection des données. 		
Rejet			COMCO, Uniterre
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> La promotion de la numérisation est contraire au principe de la neutralité technologique. Le budget de l'agriculture ne doit pas être affecté à la promotion de la numérisation. 		

Les cantons, les partis et les associations se sont par ailleurs exprimés sur les art. 165 c à g LAgr en rapport avec la numérisation. Le tableau correspondant se trouve au ch. 4.11.1.

4.4.3 Extension du champ d'application (aquacultures))

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	NW, OW		
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> L'extension du champ d'application à tous les organismes vivants pour la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux correspond à une tendance actuelle. 		
Rejet			BirdLife ZH, economiesuisse, Picus
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Crainte d'une extension de l'activité de construction hors de la zone à bâtir. Il n'y a pas besoin de promotion étatique. Les nouvelles offres doivent s'établir uniquement du fait de bonnes opportunités sur le marché. 		

4.5 Production et ventes (Titre 2 LAgr)

4.5.1 Suppléments pour l'économie laitière

4.5.1.1 Réduction du supplément pour le lait transformé en fromage

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	FR, JU, VS ; COSAC, CDCA	PS, PES	VKMB, AOP-IGP, AGORA, Wissensch. CH, FRC, Alliance agraire
Argument	<ul style="list-style-type: none"> La réduction du supplément empêche le versement de contributions pour des fromages de qualité inférieure et, partant, la création d'incitations inopportunes. 		
Rejet	BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, AI, SG, GR, AG, TG, NE, GE ; COSAC, CDCA	PBD, UDC	PSL, Holstein, USP, PSBB, COJA, SAV, GalloSuisse, SAB, USPF, BIO SUISSE, SALS, ASMA, AILS, BO But- ter, IPL, SGWH, Fromarte, IP Lait, SCM, Gruyère, COMCO
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> La réduction de 2 centimes du montant du supplément pour le lait transformé en fromage signifie une réduction de même ampleur du prix du lait de centrale et ainsi une perte de valeur ajoutée de 70 millions de CHF sur le marché indigène. La réduction du montant du supplément ne résout pas le problème de la production de fromages à faible teneur en matière grasse. Il est plus simple et plus efficace d'échelonner le supplément pour le lait transformé en fromage en fonction de la teneur en matière grasse du fromage. Le supplément pour le lait transformé en fromage, introduit en tant qu'instrument de compensation sur un marché partiellement ouvert, ne doit pas être affaibli. La différence de prix du lait entre la Suisse et l'UE a de nouveau augmenté ces dernières années. La situation sur le marché du fromage est pour cette raison tendue. Les produits qui sont fortement exposés au marché international disparaîtraient de la transformation indigène ou il s'ensuivrait une forte pression sur le prix du lait. Les contributions liées à un produit doivent d'une manière générale être supprimées (COMCO). 		

4.5.1.2 Versement du supplément pour l'affouragement sans ensilage pour tout le lait sans ensilage qui est commercialisé par des exploitations à l'année

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	VS, GE	PS	Wissensch. CH, FRC, VKMB
Approbation avec alternatives	GR	-	SAB
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Le supplément pour l'affouragement sans ensilage doit comme jusqu'à présent être aussi versé pour le lait commercialisé par les exploitations d'estivage. Le surcroît de travail pour la production sans ensilage concerne aussi les exploitations d'estivage. 		
Rejet	BE, LU, UR, SZ, OW, ZG, GL, SO, SG, AI, NE ; COSAC, CDCA	PBD	USP, PSL, COJA, AOP-IGP, AGORA, Holstein, SAV, GalloSuisse, SALS, IP Lait, SCM, ASMA, AILS, BO Butter, IPL, SGWH, Fromarte,

			Gruyère, BIO SUISSE, PSBB, USPF, COMCO
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Le supplément pour l'affouragement sans ensilage doit continuer de n'être octroyé que pour le lait qui est transformé en produits laitiers correspondants (fromage au lait cru). Le découplage rendrait très largement caduque la stratégie qualité en tant que justification du supplément pour l'affouragement sans ensilage. Si le supplément est versé indépendamment de la mise en valeur, il pourrait en résulter des incitations non marchandes et contreproductives à produire du lait de qualité supérieure, pour lequel il n'existe pas de débouchés. Il y a à l'heure actuelle suffisamment de lait produit sans ensilage sur le marché. Pour compenser les coûts de production plus élevés du lait sans ensilage, l'actuel supplément de 3 centimes suffit. Un éventuel montant supplémentaire est à réaliser sur le marché. Il n'est pas compréhensible pourquoi une forme spécifique de production de lait doit être particulièrement soutenue, mais pas d'autres comme par exemple le lait bio ou le lait de pâturage. Le supplément doit continuer d'être versé par l'intermédiaire des transformateurs de lait. Les contrôles actuels et la transparence actuelle suffisent. Les contributions liées à un produit doivent d'une manière générale être supprimées (COMCO). 		

4.5.1.3 Relèvement du montant du supplément pour l'affouragement sans ensilage à 6 centimes

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	UR, OW, FR, AG, VS, NE	PS, PES	AOP-IGP, Gruyère, Uniterre, FRC, VKMB, Wissensch. CH
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Recoupements avec l'objectif « Pays herbager Suisse ». Encouragement de la production de lait de qualité sur la base de fourrages grossiers. Encouragement de la production de spécialités à haute valeur ajoutée, dont font partie les fromages à base de lait cru. La réduction de la production avec ensilage a potentiellement des effets favorables sur l'environnement (p. ex. réduction de l'utilisation de films plastiques, moindre usage d'engrais) et la biodiversité (la fauche est effectuée en fonction des conditions météorologiques et tendanciellement plus tard). 		
Approbation avec alternatives	BE, LU, NW, SZ, ZG, AI, SG ; COSAC, CDCA	PBD	PSL, USP, Holstein, IP Lait, GalloSuisse, SALS, SAB, Fromarte, SCM, BO Butter, IPL, PSBB, SAV
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Pour chaque centime d'augmentation du montant du supplément pour l'affouragement sans ensilage, il faut impérativement des moyens supplémentaires de l'ordre de 10 millions de CHF. Les exploitations d'estivage doivent également pouvoir profiter de l'augmentation du montant du supplément pour l'affouragement sans ensilage. Si les moyens financiers supplémentaires sont mis à disposition via une réduction du montant pour le lait transformé en fromage, alors il faut augmenter les contributions d'estivage pour les vaches laitières. 		
Rejet	–	UDC	SGWH, AILS, BIO SUISSE, USPF, COMCO

Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes qualités résultant de la production avec et sans ensilage doivent comme aujourd'hui être rémunérées dans les magasins par des prix à la consommation différents. • Le marché est aujourd'hui déjà suffisamment alimenté en lait produit sans ensilage. • Les contributions liées à un produit doivent d'une manière générale supprimées (COMCO) • La solution proposée désavantagerait de manière injustifiée les sortes de fromages produites industriellement comme la mozzarella, le fromage à raclette ou le cottage cheese, et provoquerait une distorsion de la concurrence. • La réallocation au profit du lait produit sans ensilage est une intervention inutile de la Confédération sur le marché.
------------------	--

4.5.2 Suppression des contributions pour l'adaptation de la production de fruits et légumes aux besoins du marché

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, UR, ZG ; CDCA, COSAC	PES, PVL	economiesuisse, 18 organisations nationales et suprarégionales (p. ex. Alliance agraire, Pro Natura, Swiss Fruit, Vision Lw, UMS, COMCO, WWF)
Rejet	SZ, FR, JU	-	USP, 21 organisations nationales et suprarégionales (p. ex. AGORA, ASSAF)
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Sans contribution, il y a un risque de retenues encore plus importantes et ainsi de prix plus bas dans le domaine des fruits à cidre. 		

4.5.3 Économie vitivinicole

4.5.4.1 Assortiment des cépages

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	ZG, JU ; CDCA, COSAC		Prométerre
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • La suppression est cohérente. 		
Rejet	SH, AR		USP et 9 autres organisations nationales non-vitivinicoles, 7 organisations nationales vitivinicoles (par ex. : IVVS et FSV).
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • L'art. 62 est nécessaire pour la définition de critères pertinents pour l'admission d'une variété dans l'assortiment de cépages recommandés. 		

4.5.3.2 Classement des vins

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, SO, TG, VS, JU	PVS	5 organisations nationales (par ex. : FRC, Alliance agraire)

	Cantons	Partis	Organisations
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des responsabilités de la profession et allègement pour les cantons • Segmentation plus adaptée au marché • Amélioration de la protection des consommateurs et de la protection contre la tromperie 		
Approbation avec alternatives	ZG, FR ; CDCA, COSAC	PBD	AOP-IGP, 4 organisations (p. ex. IVV, CVA)
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer les nouvelles dispositions en accord avec la branche vitivinicole notamment en : <ul style="list-style-type: none"> ○ Trouvant une solution pour que l'état actuel de la vinification en suisse-allemande puisse être maintenu, ○ S'assurant que la compétitivité des vins suisses face aux vins étrangers n'est pas diminuée. 		
Rejet avec alternatives	VD, NE		USP, IVVS, FSV et 3 autres organisations vitivinicoles nationales, 11 organisations nationales non-vitivinicoles (p. ex. IGöM, COJA), COOP
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Reporter l'entrée en vigueur car la profession n'est pas prête • Étendre les dispositions transitoires et le soutien financier • Se mettre d'accord sur 11 critères déposés par la FSV avant de progresser avec la proposition : Demande de concessions notamment pour l'aire de vinification, les cépages autorisés et les exigences pour l'indication de noms géographiques complémentaires 		
Rejet	ZH, LU, SZ, BL, SH, AR, SG, GR, AG, TI, GE		USAM, Fenaco, ASCV, SEVS, BDW, ASSAF
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Classement actuel des vins satisfaisant • Conséquences du changement trop peu connues • Rejet de la restriction de la vinification à l'aire géographique d'origine du raisin de l'AOP/IGP 		

4.5.4 Ordonnance sur les effectifs maximums

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, ZG, BL, AI, SG ; COSAC		Milieux paysans (USP, organisations de producteurs)
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • La flexibilisation est conforme au but. • Meilleure valorisation des sous-produits et des déchets alimentaires 		
Approbation avec alternatives			UPSV, SSMB, Suisseporcs, COMCO, CAJB, Prométerre,
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression des effectifs maximums. • Fixation des effectifs maximums par site de production et non par exploitation 		
Rejet	AR	PS	BO Schafe ; VKMB, TIF
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Les exploitations paysannes sont largement en mesure de valoriser les sous-produits alimentaires. 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de promotion de l'élevage intensif de masse, qui est en augmentation. • Pas d'assouplissement des effectifs maximums 		
Rejet avec contre-proposition	SG	jGrüne	Milieus de protection de l'environnement, des animaux et des consommateurs (p. ex. Pro Natura, WWF, PSA, FRC)
Contre-proposition	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation de tailles de cheptels maximales par étable, afin que les sorties et les SST fonctionnent et que les densités soient plus faibles • Les effectifs maximums doivent être davantage couplés au sol, car des effectifs accrus sont en contradiction avec les objectifs climatiques et environnementaux. • La taille des cheptels par exploitation doit être définie en fonction de la capacité de cultiver des fourrages et en fonction des conditions régionales. • Extension des effectifs maximums à d'autres espèces, p. ex. aux bovins 		

4.6 Questionnaire concernant le soutien au marché

4.6.1 Êtes-vous favorable à la suppression de la prestation en faveur de la production suisse en tant que critère de répartition des contingents tarifaires ?

210 participants à la consultation ont répondu au questionnaire. Comme les questions complémentaires concernant l'utilisation des recettes supplémentaires générées par la vente aux enchères de parts de contingents tarifaires n'ont pas reçu de réponses dans nombre de retours rejetant le projet, il est ici renoncé à les évaluer.

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	PLR, SP, PVL	economiesuisse, COMCO, SKS, ASVC, GastroSuisse, SMMS, Vision LW, organisations environnementales telles que Pro Natura, WWF, Greenpeace, Station ornithologique, BirdLife, PICUS
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Les prestations fournies en faveur de la production suisse créent des rentes pour les importateurs, ont des effets conservateurs sur les structures commerciales existantes et entravent l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché. 		
Approbation avec alternatives	-	PBD	Alliance agraire
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire un système d'attribution tenant compte de l'art. 104a Cst., p. ex. un système de mise en adjudication qui privilégie les systèmes de production durables. • Ne pas supprimer la prestation fournie en faveur de la production suisse immédiatement, mais en plusieurs étapes 		
Rejet avec alternatives	-	-	BIO SUISSE, UPSV et autres associations de la filière de la viande
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser encore plus souvent la prestation fournie en faveur de la production suisse en tant que critère d'attribution (y c. suppression de la mise en adjudication). 		

	<ul style="list-style-type: none"> Ne supprimer la prestation fournie en faveur de la production suisse que si une protection équivalente de la production indigène peut être garantie par un autre système 		
Rejet	Cantons ; COSAC, CDCA	UDC, PDC, PES	USP, VKMB et la plupart des autres organisations paysannes, Proviande, swiss granum et autres interprofessions, kf, SWISSCOFEL, SCFA, primavera, SAB, USAM, AGRIDEA, KAGfreiland, COOP, Bell, Migros, BINA
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> La prestation en faveur de la production suisse est un instrument éprouvé, a des effets stabilisateurs sur les prix à la production et génère des recettes commerciales plus élevées. Le système crée des incitations à reprendre des marchandises indigènes au lieu de marchandises importées. 		

4.6.2 Êtes-vous favorable à l'abrogation des mesures visant à désengorger le marché de la viande ?

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	PLR, PVL, PS	economiesuisse, Vision Lw, FRC, Greenpeace, WWF, Pro Natura, Station ornithologique, SKS, primavera, VKMB, Bioterra, COMCO
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Les structures existantes sont verrouillées et l'orientation marché de la branche est entravée. Les recettes supplémentaires doivent être versées dans la Caisse fédérale et profiter aux contribuables. Le rapport du CDF sur l'économicité des aides financières montre que la mesure devrait être supprimée. Les mesures d'allègement du marché gênent la responsabilité personnelle et l'orientation marché. 		
Approbation avec alternatives		PES	Alliance agraire, COOP, Migros
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Pour remplacer le système actuel, il serait à titre d'alternative possible de verser pendant la période 2022–25 les moyens financiers à la branche sous forme de contributions à des projets. Il sera ainsi possible de mettre en place à long terme une solution sectorielle qui fonctionne sans fonds fédéraux et contribue simultanément au maintien des mécanismes du marché existants. 		
Rejet	BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, BL, AI, SG, GR, AG, TI, VD, VS, NE, GE, JU ; CDCA, COSAC	PDC, UDC	USP, ASPV, PSL, PSBB, SAV, CTEBS, FSEV, swissherdbook, IGöM, COJA, Vache mère, ASMA, SSZV, FSEC, Suisseporcs, Swiss Beef, Uniterre, FECH, AGORA, FSFM, FSPC, GalloSuisse, USPF ; Proviande, BO Schafe ; SAB, UPSV, PSA, SSMB, GastroSuisse, Bell, fenaco, SALS, VSF
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Le système actuel a fait ses preuves et a des effets positifs sur les revenus des engraisseurs de veaux. 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures d'allègement du marché ont ces dernières années permis d'éviter que les prix à la production subissent de fortes baisses et d'importantes fluctuations. • L'engraissement des veaux a lieu avant tout dans la région de montagne, qui connaît de faibles revenus ; la région de montagne serait perdante.
--	--

4.6.3 Êtes-vous favorable à l'abrogation des mesures visant à désengorger le marché des œufs ?

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	PLR, PVL, PS	Bioterra, VKMB, economiesuisse, Vision Lw, FRC, SKS, Greenpeace, WWF, Pro Natura, Station ornithologique, primavera, COMCO
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures existantes sont verrouillées et l'orientation marché de la branche est freinée. Les recettes supplémentaires doivent être versés dans la Caisse fédérale et profiter aux contribuables. • Le rapport du CDF sur l'économicité des aides financières montre que la mesure devrait être supprimée. • La responsabilité personnelle et l'orientation marché de la branche sont freinées. 		
Approbation avec alternatives	-	PES	Alliance agraire, COOP, Migros
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Pour remplacer le système actuel, il serait à titre d'alternative possible de verser pendant la période 2022–25 les moyens financiers à la branche sous forme de contributions à des projets. • Il sera ainsi possible de mettre en place à long terme une solution sectorielle qui fonctionne sans fonds fédéraux et contribue au maintien des mécanismes du marché existants. 		
Rejet	BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, BL, AI, SG, GR, AG, TI, VD, GE, JU ; CDCA, COSAC	PDC, UDC	USP, ASPV, PSL, PSBB, SAV, CTEBS, FSEV, swissherdbook, IGöM, COJA, Vache mère, ASMA, SSZV, FSEC, Suisseporcs, Swiss Beef, Uniterre, FECH, AGORA, GalloSuisse, USPF, FSPC, BO Schafe, SAB, UPSV, PSA, SSMB, GastroSuisse, Bell, fenaco, SALS, VSF
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Le système actuel a fait ses preuves et a des effets positifs sur les revenus des producteurs d'œufs. • Les mesures d'allègement du marché ont ces dernières années permis d'éviter que les prix à la production subissent de fortes baisses et d'importantes fluctuations. • Les temps de réaction dans la production d'œufs ne sont pas les mêmes que sur le marché, en particulier après Pâques. On ne saurait attendre d'une poule qu'elle pondre deux œufs par jour jusqu'à Pâques, puis un demi-œuf après Pâques. • En cas de suppression des aides, il faudrait procéder à des abattages anticipés de poules pondeuses qui seraient cependant difficilement justifiables d'un point de vue éthique. Les mesures d'allègement du marché permettent en outre d'éviter le gaspillage alimentaire. 		

4.6.4 Êtes-vous favorable à l'abrogation des mesures de soutien aux infrastructures des marchés publics en région de montagne ?

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, ZG, BL, SG	PLR, PVL, PS	economiesuisse, Vision Lw, Greenpeace, WWF, Alliance agraire, Pro Natura, Station ornithologique, SKS, PSA, primavera, VKMB, Bioterra, COMCO
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Comme les infrastructures ont été largement réalisées, les contributions ne sont pas nécessaires. Au cas où des investissements importants s'avèrent dans l'avenir nécessaires sur les marchés publics, il serait possible de recourir à des moyens destinés aux mesures d'améliorations structurelles. 		
Rejet	LU, UR, SZ, OW, NW, GL, FR, AI, GR, AG, TI, VD, VS, NE, GE, JU ; COSAC	PDC	USP, ASPV, PSL, PSBB, SAV, CTEBS, FSEV, swissherdbook, IGöM, COJA, Vache mère, ASMA, SSZV, FSEC, Suisseporcs, Swiss Beef, Uniterre, FECH, AGORA, FSFM, USPF, FSPC, GalloSuisse, Proviande, BO Schafe, USAM, SAB, UPSV, SSMB, GastroSuisse, Bell, fenaco, VSF, SALS
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Les contributions ont fait leurs preuves. Toutes les infrastructures sont pour l'instant en bon état, ce qui explique pourquoi peu de demandes de contributions sont actuellement déposées. De nouvelles prescriptions se profilent cependant, qui déclencheront des investissements en raison de nouvelles exigences en matière d'hygiène et de sécurité, p. ex. BDTA moutons. Le fait que les moyens financiers ne soient pas sollicités n'est pas une raison de supprimer les contributions. Il faut y voir au contraire le signe que des demandes de contributions ne sont déposées qu'en cas de besoin avéré. Les marchés publics sont importants pour les régions de montagne et doivent être maintenus. Ils sont un bon instrument pour une transparence accrue dans l'offre, la demande et la fixation des prix 		

4.6.5 Êtes-vous favorable à la suppression de l'aide financière à la valorisation de la laine de mouton indigène ?

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	PLR, PVL	Economiesuisse, Alliance agraire, Station ornithologique, primavera, WWF, COMCO, Vision Lw, Greenpeace, BirdLife, GastroSuisse
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'interventions étatiques, la branche doit agir selon les principes de la responsabilité personnelle et de l'orientation marché. Le rapport du CDF sur l'économicité des aides financières montre que la mesure doit être supprimée. 		
Rejet	BE, LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, FR, SO, BL, GR, AG, TI, VD,	PDC, PES	USP, SAB, PSL, CTEBS, AGORA, ASVEI, ASSAF, BO Schafe, BDW, FRC, FSV, COJA, VKMB, FSFM, VSF,

	VS, GE, JU ; CDCA, COSAC		swissherdbook, IGöM, IG Familienbetriebe, Vache mère, ASMA, swissem, Suisseporcs, Swiss Beef, Swiss granum, SwissOlio, Uniterre, GalloSuisse
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Le système actuel a fait ses preuves et a contribué à ce que la laine de mouton indigène soit à nouveau récoltée et valorisée d'une manière judicieuse au plan écologique, alors qu'elle était par le passé en partie éliminée. Il contribue à des prix corrects de la laine pour les producteurs. La poursuite du système est judicieuse du point de vue écologique ; le rapport coûts-utilité est satisfaisant. En cas de disparition du soutien, la laine suisse sera remplacée par de la laine de mouton étrangère. La suppression des contributions saperait encore davantage les rares incitations à pratiquer l'élevage de moutons qui existent. 		

4.6.6 Êtes-vous favorable à la suppression des contributions à la constitution de réserves, sous forme de concentré de jus de pomme et de jus de poire, destinées à adapter la production aux besoins du marché ?

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	UR	PLR, PVL	economiesuisse, 17 organisations nationales et suprarégionales (p. ex. Alliance agraire, Pro Natura, SKS, COMCO, WWF, Vision Lw)
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Les aides visant à soutenir les prix verrouillent les structures existantes et freinent la responsabilité personnelle et l'orientation marché de la branche 		
Approbation avec alternatives		PBD, PES	
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Pendant la période 2022–25, prévoir un soutien sous forme de contributions à des projets pour remplacer le système actuel ; suppression à partir de 2026. Exécuter le remplacement en plusieurs étapes 		
Rejet avec alternatives	ZG, SG ; CDCA		BIO SUISSE
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre accompagnée d'un transfert accru des responsabilités à la branche. Mettre à disposition des moyens financiers pour le soutien de produits innovants éventuellement par l'intermédiaire de l'OQuaDu 		
Rejet	BE, LU, SZ, OW, GL, FR, BL, AR, GR, AG, VD, VS, GE, JU ; COSAC	PDC	SAB, USAM, USP, 51 organisations (p. ex. AGORA, CTBSB, CFNP, ASSAF, Swiss Fruit), 4 entreprises (p. ex. BINA, fenaco)
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> La mesure a fait ses preuves : elle contribue à stabiliser les marchés et à réduire la volatilité des prix. Elle simplifie la planification et limite les risques pour les exploitations agricoles. En cas de suppression : <ul style="list-style-type: none"> Effondrement des prix / impact négatif sur les revenus des agriculteurs 		

Cantons	Partis	Organisations
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Davantage d'importations ○ Abattage d'arbres haute-tige 	

4.7 Paiements directs (Titre 3 LAgr)

4.7.1 Critères d'entrée en matière

4.7.1.1 Protection sociale du conjoint qui collabore à l'exploitation

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	VS, NE	PBD, PES, PS	Alliance agraire, alliance F, Bergheimat, Bioterra CH, Birdlife, IP Lait, cP, FPS, FiBL, Greenpeace, Vache mère, Pro Natura, USAM, SKF, SWISSAID, Uniterre, VKMB, Vision Lw, Station ornithologique, UMS, WWF
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Problème réel. • Importance de la couverture d'assurance et de prévoyance. • Valorisation du travail via une rémunération pécuniaire : la reconnaissance du travail de la paysanne a des effets motivants et profite à l'ensemble de l'exploitation. • Le couple doit s'occuper des questions de prévoyance et de couverture des risques le concernant. • Préviend le risque de pauvreté des personnes âgées et décharge les pouvoirs publics. • En cas de séparation et de divorce, il sera plus facile de fournir les preuves requises. • Il est tenu compte des trois piliers de la durabilité (économie, écologie, social). • Importante revendication de la politique de l'égalité entre les sexes, qui correspond aux recommandations de la 62^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) de l'ONU/ECOSOC. 		
Approbation avec alternatives	-	-	USPF, USS
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture sociale obligatoire pour bénéficier de contributions liées à l'exploitation. • Introduire un contrat-type de travail national 		
Rejet avec alternatives	ZH, GL, ZG, FR, SO, BL, AI, SG, GR, AG, TI, GE, JU ; CDCA	PDC	ANCV, SCM, Holstein, COJA, Migros, Prolait, SAB, USP, FSEV, PSL, SwissBeef
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation (campagnes, formation). • Obligation de conseil lors de l'attribution d'aides à l'investissement. • Couverture sociale obligatoire pour bénéficier d'aides à l'investissement. • Régler la couverture sociale dans le droit des assurances et non dans le cadre des paiements directs. • Conseil obligatoire en matière d'assurance/de prévoyance. • Fonds (perception d'un impôt sur les paiements directs) géré par la Confédération ou une association professionnelle 		

	Cantons	Partis	Organisations
Rejet	BE, LU, SZ, OW, NW, AR ; COSAC	-	AGORA, GalloSuisse, Hochstamm CH, Prométerre, SAV, FSPC, AILS, VPL, ZMP
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Exécution très fastidieuse, exécutabilité problématique. Problème de l'insécurité juridique / de l'imposition fiscale en vigueur. Couplage inopportun de différents domaines juridiques. Ingérence dans la liberté / responsabilité entrepreneuriale et dans la sphère privée. Pas de charges (administratives) supplémentaires 		

4.7.1.2 Respect des dispositions de la LPN pertinentes pour l'agriculture

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, OW, SH, SG, GR, AG, TG, GE	-	Milieux environnementaux, Alliance agraire, VisionLW
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> La réduction des paiements directs ne peut intervenir que si l'autorité compétente a rendu une décision. 		
Approbation avec alternatives	LU	-	-
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Il faut aussi faire figurer la législation sur les produits thérapeutiques. 		
Rejet	SZ, GL, AI	UDC	USP, milieux paysans, SAV
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Pas de couplage supplémentaire d'autres législations avec les paiements directs 		

4.7.1.3 Formation professionnelle agricole

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	-	USAM, COOP, USAM, PSL
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Une bonne formation professionnelle est importante pour la gestion efficace d'une exploitation agricole. 		
Rejet avec alternatives	ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, FR, SO, BL, SH, AI, SG, GR, AG, TG, VS, NE, GE, JU ; CDCA	PBD, PLR, PES, PVL, UDC, PS	USP, milieux environnementaux, Economiesuisse, Migros
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> L'exigence du « brevet » est trop élevée. Un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) doivent aussi suffire dans le champ professionnel de l'agriculture. Des exceptions doivent être possibles Supprimer le cours de formation continue pour l'obtention des paiements directs. L'exigence du CFC et de l'AFP ne suffit plus. Le brevet fédéral de paysanne / responsable de ménage agricole doit continuer de donner droit aux paiements directs et être éventuellement complété par des modules de gestion d'entreprise. Supprimer l'exception pour la région de montagne. L'exception pour la région de montagne doit être poursuivie par analogie. 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Outre la formation initiale, il faut encourager surtout la formation continue. Condition du CFC avec exceptions (pas de brevet). • Biffer l'actuelle possibilité « autre formation initiale à quoi s'ajoute une formation continue » et « autre formation initiale à quoi s'ajoute une expérience de la pratique ». • Intégrer à la formation initiale davantage de thèmes en rapport avec la gestion d'entreprise. • Traiter davantage de questions liées à l'agriculture favorable à la biodiversité, adaptée aux conditions locales et préservant les ressources naturelles dans le cadre de la formation initiale. • La Confédération doit financer une offensive en faveur de la formation professionnelle ou de la formation continue. • Renoncer dans toutes les zones aux exigences en matière de formation pour les exploitations comptant moins de 0,5 unité de main-d'œuvre standard (UMOS). • Mettre en place des exigences accrues en matière de formations également dans le domaine du climat et de l'environnement. <p><u>Justification</u> : La formation professionnelle supérieure est en soi à saluer, mais elle ne doit pas empêcher des esprits innovateurs de gérer des exploitations, ni freiner l'arrivée de nouveaux venus dans l'agriculture.</p>		
Rejet	-	PDC	-
Argument	<ul style="list-style-type: none"> • La proposition va trop loin. 		

4.7.1.4 Possibilité de plafonner le montant total des contributions par exploitation et type de contribution

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation avec alternatives	SO, SH	PS, PES	Organisations de protection de l'environnement et des animaux, Alliance agraire, VKMB
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Limites plus basses, p. ex. 150 000 CHF par exploitation. • Renforcement de la dégressivité des montants selon la surface, montants plus élevés pour les premiers hectares, puis réduction progressive. • Pas de limitation par type de contribution. <p><u>Justification</u> : Prise en considération des effets d'échelle</p>		
Rejet avec alternatives	BE, LU, UR, SZ, OW, GL, ZG, SO, BL, AI, SG, GR, AG, TG, TI, NE, JU ; COSAC, CDCA		USP, SAB

	Cantons	Partis	Organisations
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> La limitation des paiements directs est en principe saluée, mais l'idée d'une limite fixe est rejetée. Conservation de l'actuel échelonnement en fonction de la surface. Échelonnement en fonction de la surface dès 30 ou 40 hectares. Réintroduction d'un échelonnement en fonction du nombre d'animaux. Limitation en fonction du type de contribution. Conserver la limitation des paiements directs par UMOS, réduction à 60 000 CHF par UMOS. Exclure les contributions aux SPB et à la QP de la limitation. <p><u>Justification</u> : Prise en considération des effets d'échelle</p>		
Rejet	-	PBD	COMCO

4.7.2 Prestations écologiques requises

4.7.2.1 Détention des animaux de rente conforme aux besoins de l'espèce

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	GL	-	Milieus paysans, Ökostrom CH, Biomasse
Approbation avec alternatives	FR	-	Permakultur Lw
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Compléter : détention des animaux de rente conforme aux besoins de l'espèce et adaptée aux nouvelles conditions climatiques. Compléter : détention des animaux de rente conforme aux besoins de l'espèce et gestion des pâturages adaptée aux conditions locales 		
Rejet	-	-	VS
Argument	<ul style="list-style-type: none"> L'espèce = déjà couvert par l'art. 70a, al. 1, let. c, respect de la législation sur la protection des animaux 		

4.7.2.2 Limitation acceptable des pertes d'éléments fertilisants

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, SO	PBD, PVL	Alliance agraire, Greenpeace, WWF, Birdlife, Pro Natura, Wissensch. CH
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure protection des écosystèmes et des eaux moyennant le durcissement du Suisse-Bilanz, augmentation du taux d'efficacité de l'azote et du phosphore 		
Approbation avec alternatives	DTAP	-	-
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Réduction immédiate des excédents d'éléments fertilisants, entre autres au moyen de procédés d'épandage du lisier réduisant les émissions et de mesures de réduction de la surface souillée dans les étables à stabulation libre 		
Rejet avec alternatives	-	-	AGORA, COJA, diverses organisations de producteurs
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Conserver l'actuelle formulation « un bilan de fumure équilibré ». 		

Rejet	ZH, UR, ZG, SZ, OW, SH, AI, GR, AG, TG	UDC	Associations paysannes
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Le bilan apparent à l'exploitation doit continuer d'être utilisé à titre volontaire et en complément au Suisse-Bilanz. Le Suisse-Bilanz a fait ses preuves, pas de changement de système. 		

4.7.2.3 Promotion suffisante de la biodiversité

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	GL, AI, AG	-	PSL, VMMO, Greenpeace, Wissensch. CH, BBL, geosuisse, CH Gemeinden, Permakultur Lw, IRL-PLUS ETH
Approbation avec alternatives	-	-	SIA, SVU, VMMO, ZMP, TMP, Wissensch. CH, UMS
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Promotion accrue de la diversité reposant sur des objectifs de qualité régionaux. Accroissement de la biodiversité dans la zone d'assolement. Augmentation de la part nécessaire de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sur les terres assolées et dans les cultures spéciales ainsi qu'orientation accrue de la promotion de la biodiversité sur les qualités et lacunes régionales en matière de réalisation des objectifs conformément à l'opérationnalisation des Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Au sein de l'espace réservé aux eaux, seules des SPB déterminées doivent avoir droit à des paiements directs. <p><u>Remarques :</u> La flexibilisation de la promotion de la biodiversité est saluée, mais elle pourrait aussi être obtenue avec la teneur actuelle de la loi. Des aspects de la biodiversité supplémentaires doivent aussi être demandés par le marché.</p>		
Rejet avec alternatives	SZ, ZG, BL	-	Milieus paysans
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la diversité « appropriée » au lieu de « suffisante ». Supprimer la limite des 7 % de surfaces de promotion de la biodiversité. Les milieux agricoles doivent pouvoir s'exprimer s'agissant de la définition de la « promotion appropriée ». Les surfaces ne doivent pas être davantage étendues, mais leur qualité et leur mise en réseau être améliorées. 		

4.7.2.4 Exploitation conforme des objets figurant dans les inventaires d'importance nationale

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	UR, OW, GL, SH, AG, GE	-	Milieus paysans et environnementaux
Approbation avec alternatives	ZH, BE, UR, OW, SH, AG, TG, NE ; DTAP	-	Milieus environnementaux, Vision Lw, SIA
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des objets régionaux dans les PER. Intégration des objets locaux dans les PER. 		

	<ul style="list-style-type: none"> Si l'exploitation des surfaces inventoriées n'est pas garantie contractuellement, les surfaces concernées ne reçoivent pas de paiements directs.
--	--

4.7.2.5 Assolement régulier

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	GL	-	Milieus paysans
Approbation avec alternatives	-	-	Permakultur Lw
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> La préservation et, le cas échéant, l'augmentation de la fertilité et de l'activité biologique du sol 		
Rejet avec alternatives	VS	-	-
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> « une gestion de l'exploitation limitant les impacts sur le climat » au lieu d'un « assolement régulier » 		
Rejet	FR	-	-

4.7.2.6 Protection appropriée du sol

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	ZH, UR, NW, GL ; DTAP	PES	Milieus environnementaux et paysans, Wissensch. CH, CH Gemeinden, SIA
Approbation avec alternatives	NW, SG, GE	PVL	FSPC, Swiss-Seed, USPPT, Swissem, ACCCS, SVZ, BGS
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des exceptions pour les situations météorologiques extrêmes. Pas de points de contrôles supplémentaires dans les PER concernant le compactage du sous-sol. Le contrôle du compactage doit également se faire dans le cas d'utilisation des machines pour les cultures pérennes. Il faut inclure la limitation de la charge par essieu et le logiciel « terranimo » dans la détermination du risque de compactage. Établir des contrôles basés sur le risque ; en cas de constat d'érosion, toute l'exploitation est contrôlée, pas seulement la parcelle concernée. <p><u>Remarques</u> : La protection du sol doit en particulier servir à préserver et promouvoir la qualité du sol. La conception de la protection appropriée du sol doit aussi se faire de manière praticable dans le domaine de la pression exercée sur le sol.</p>		
Rejet avec alternatives	SZ, ZG, SH, AR, GR, TG	-	UMS
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> D'éventuelles mesures doivent être prises dans le cadre des contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales ou de nouvelles contributions au système de production. Pas d'exigence d'utiliser un logiciel particulier dans le cadre des PER. La périodicité des analyses du sol obligatoires doit à nouveau être ramenée de 10 ans à 5 ans. 		

	Cantons	Partis	Organisations
Rejet	LU, ZG, FR, SH, AR, SG, GR, TG	-	SVIL, ACCCS, VSA, Swiss Tabac, Prolait, FPVS

4.7.2.7 Protection des végétaux respectueuse de l'environnement

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	LU, GL, FR, SO, SH, AR, SG, JU	-	COOP
Argument	<ul style="list-style-type: none"> Le principe est correct ; il s'agit maintenant de le concrétiser 		
Approbation avec alternatives	AG	-	USP, COJA, organisations de producteurs, associations paysannes, Economiesuisse, fenaco
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Une protection des végétaux « efficace et durable ». Une protection des végétaux « ciblée et durable ». <p><u>Remarque</u> : Ne pas poursuivre l'idée d'une taxe d'incitation sur les produits phytosanitaires.</p>		
Rejet avec alternatives	BE, SZ, ZG, AG, TG ; CDCA, COSAC	PVL, PES	Milieux environnementaux, BIOSUISSE, VKMB, Vision Lw, Wissensch. CH
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Introduction d'une taxe d'incitation sur les PPh. Suppression du taux de TVA réduit sur les PPh. Reprendre et mettre en œuvre l'art. 18 de l'OPD dans la LAgr 		

4.7.2.8 Exigences spécifiques dans des régions déterminées

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	SH, GE ; DTAP	PVL, PES	CFHA, Greenpeace, WWF, Birdlife, Pro Natura, VSA, PSL
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de faire face à des problèmes régionaux sans que les exigences soient durcies dans l'ensemble de la Suisse 		
Approbation avec alternatives	SO	-	-
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> La Confédération définit avec les cantons un jeu d'exigences. Les cantons fixent le périmètre concernés par les lacunes en matière de réalisation des objectifs déterminés et choisissent des exigences issues du jeu précité. 		
Rejet avec alternatives	-	-	Swiss Beef
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Indemniser les exigences supplémentaires de manière appropriée 		
Rejet	UR, SZ, OW, NW, ZG, GL, FR, BL, AI, SG, AG ; CDCA, COSAC	UDC	USP, UMS, GalloSuisse, VITISWISS, Suisseporcs, KIP
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre différente d'un canton à l'autre entraîne des distorsions du marché. Pas praticable 		

4.7.2.9 Respect d'exigences déterminées de la législation sur la protection des eaux

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	LU, SZ, NW, FR, SO, SH, AR, AG	-	Milieux environnementaux
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Traitement égal des exigences environnementales dans le cadre des PER 		
Approbation avec alternatives	-	-	SIA, SVU, Wissensch. CH, CFHA, DTAP
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des cheptels et réduction des excédents d'azote. Extension au respect de l'ensemble des exigences de la protection des eaux. Intégration de la protection de l'air dans les PER 		
Rejet	ZH, BE, UR, ZG, GL, TG ; CDCA, COSAC	-	USP, COJA, associations paysannes et organisations de producteurs
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Les PER ne doivent pas devenir un instrument d'exécution pour les domaines légaux non agricoles connaissant des déficits en matière d'exécution. L'intégration des exigences de la protection des eaux dans les PER fera des services cantonaux de l'agriculture des organes d'exécution de la protection des eaux qui ne peuvent pas participer à l'élaboration des dispositions. 		

4.7.3 Contributions à la sécurité de l'approvisionnement : contribution liée à l'exploitation agricole

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	FR, GR, TI, VD, VS, GE	PES, PVL	Alliance agraire
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Aide avant tout les petites exploitations dans les régions de montagne. La contribution liée à l'exploitation agricole ne peut pas être versée pour les exploitations d'estivage. En fonction du montant de la contribution à l'exploitation, celle-ci devrait être échelonnée d'après le nombre d'UMOS. 		
Approbation avec alternatives	SO	PS	Milieux environnementaux, Vision Lw, economiesuisse, SAB, VKMB
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> La contribution liée à l'exploitation agricole est échelonnée (p. ex. d'après le nombre d'UMOS). Mieux alimenter la contribution liée à l'exploitation agricole (p. ex. au détriment de la contribution selon la zone). La contribution à la sécurité de l'approvisionnement « Exploitation » est soutenue pour les régions de montagne. Une alternative serait de prévoir des contributions de redistribution par surface jusqu'à concurrence de 20 hectares. 		
Rejet avec alternatives	LU, ZG, AI, AG, SG, TI ; CDCA		USP, PSL, Emmi

	Cantons	Partis	Organisations
Alternatives			<ul style="list-style-type: none"> L'actuelle contribution de base CSA doit être maintenue, mais les objectifs doivent être étendus à la préservation et à la promotion d'exploitations souffrant de conditions climatiques difficiles. Il faut concevoir la contribution liée à l'exploitation agricole de manière modulaire, par exemple par UMOS ou avec différentes contributions partielles (promotion du professionnalisme, contribution pour des marchés ouverts, etc.). En cas d'introduction de la contribution liée à l'exploitation agricole, celle-ci devrait impérativement être échelonnée et soumise à une limite inférieure. La contribution liée à l'exploitation agricole doit être introduite tout au plus dans les régions de montagne
Rejet	ZH, BE, UR, SZ, OW, NW, GL, BL, AR, GR, TG, JU	UDC	-
Arguments			<ul style="list-style-type: none"> Mène à une réallocation des moyens financiers. Incite à créer de petites exploitations et à partager les exploitations.

4.7.4 Contributions à la sécurité de l'approvisionnement (CSA) : contribution liée à la zone

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	SZ, ZG, AG, TI, VD, GE ; CDCA, COSAC	PES, PS	Alliance agraire
Arguments			<ul style="list-style-type: none"> Constitue une simplification du système, mais l'échelonnement devrait cependant être réintroduit à partir de 40 hectares.
Approbation avec alternatives	FR, VS	-	USP, economiesuisse
Alternatives			<ul style="list-style-type: none"> Certaines zones ont à long terme moins besoin de soutien parce qu'elles bénéficient d'un climat favorable. Transfert de fonds supplémentaires des CSA, des contributions au paysage cultivé (CPC) et des contributions à la biodiversité du niveau de qualité I vers de nouvelles contributions liées à la surface et à l'exploitation. Ne pas réduire le montant des contributions à la production dans des conditions difficiles, échelonnées selon la zone, dans les zones de collines et les régions de montagne. Ajouter « ... conditions climatiques et topographiques difficiles ».
Rejet avec alternatives	SO	-	Umweltkreise
Alternatives			<ul style="list-style-type: none"> La contribution liée à la zone est à supprimer et les actuelles contribution à la difficulté d'exploitation pour les surfaces situées dans la région de montagne sont à maintenir. Il faut davantage tenir compte de l'orientation de base du projet, à savoir une agriculture orientée marché et création de valeur.
Rejet	-	PVL	Vache mère, FSPC, swiss granum

4.7.5 Contributions à la sécurité de l’approvisionnement (CSA) : contribution pour les terres ouvertes et les cultures pérennes

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	ZG, BL, TI ; CDCA, COSAC	PES, PS	USP
Approbation avec alternatives	SH, AG	-	Milieux environnementaux
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d’augmentation de 50 % des contributions pour les terres ouvertes et les cultures pérennes. • Les contributions ne sont à accorder que s’il est possible d’exclure la survenance de problèmes en rapport avec la protection des eaux. • Vérifier si les contributions ne sont à verser que jusqu’à une certaine déclivité 		

4.7.6 Contributions à la sécurité de l’approvisionnement : suppression de la charge minimale en bétail

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	LU, SZ, NW, BL	PVL, PS	USP, milieux environnementaux, certaines organisations paysannes
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Constitue une simplification. • Permet le transfert des contributions selon les principes de l’OMC de la Boîte orange vers la Boîte verte. 		
Rejet	FR, SO, AR, AI, SG, GR, VS, GE	-	Certaines organisations paysannes
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • La charge minimale en bétail est un instrument important pour garantir une exploitation minimale de surfaces très extensives dans les régions de montagne. Elle pourrait éventuellement être fixée sur la base d’autres valeurs. 		

4.7.7 Contributions au paysage cultivé : contribution pour les surfaces en forte pente

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	ZG, FR, BL, GR, AG, TI, VS ; CDCA, COSAC	-	-
Argument	<ul style="list-style-type: none"> • Simplification du système 		
Rejet avec alternatives	OW	PES	SAB, Alliance agraire, milieux environnementaux
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • La contribution pour les surfaces en forte pente ne doit être calculée que sur la base de la part de prairies de fauches très pentues au total des prairies de fauche et non sur la base de la SAU totale. • Le regroupement des contributions pour les surfaces en forte pente et des contributions pour les surfaces en pente ne peut être approuvé 		

	que si les moyens sont augmentés uniquement en cas de déclivité supérieure à 50 %.		
Rejet	BE, LU, UR, SZ, NW, GL, AI, SG, TG	PES, PVL, PS	USP, nombreuses organisations paysannes
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> La contribution pour surfaces en forte pente constitue un soutien important pour les exploitations dans lesquelles une grande quantité de travail doit être fournie. La suppression n'est pas souhaitée du point de vue des régions de montagne. 		

4.7.8 Contributions à la biodiversité (plan de promotion de la biodiversité)

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	PES	Milieux environnementaux
Argument	<ul style="list-style-type: none"> Il est urgent et nécessaire d'améliorer les effets de la promotion de la biodiversité. 		
Approbation avec alternatives	OW, GL ; DTAP	PVL, PS	Alliance agraire, IP-Suisse, BIO SUISSE, milieux environnementaux
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les plans de promotion de la biodiversité dans le cadre de projets pilotes. Prise en compte des effets sur les contrôles. Introduction des plans de promotion de la biodiversité en même temps que/après l'introduction des contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales. Fixer une norme minimale pour la vulgarisation. Reprendre le système de points d'IP-Suisse ou le système bio. Il faut attendre et tenir compte des résultats des projets d'évaluation et de monitoring courants. Introduction uniquement si la Confédération fournit des indications claires quant au contenu 		
Rejet avec alternatives	-	PBD	FiBL
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Conception plus simple. Coordination, en termes d'organisation et de contenu, des instruments des contributions à la biodiversité avec la stratégie agricole régionale (SAR) 		
Rejet	ZH, BE, UR, SZ, NW, ZG, FR, SO, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, GE, JU ; CDCA, COSAC	PLR, UDC	Milieux paysans, KIP, PIOCH, Pro Natura, COOP, Migros, FP
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> La charge administrative est trop élevée. L'élaboration des plans est trop complexe pour les chefs d'exploitation 		

4.7.9 Contributions au système de production (CSP) : production végétale

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation liée à des conditions	BE, LU, ZG, SG, GR, AG, TG ; CDCA, COSAC	-	Associations paysannes et organisations de producteurs, milieux environnementaux, SVIL, Alliance agraire, BIO SUISSE, Wissensch. CH, Klima CH
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'élaboration, il faut accorder une grande importance à la simplicité, à l'intelligibilité et à l'applicabilité. • Les domaines cibles « fertilité du sol » et « biodiversité fonctionnelle » sont à intégrer dans les contributions au système de production. • Le montant des contributions doit être adaptés aux prestations des agriculteurs. • Toutes les contributions doivent aussi être disponibles pour les exploitations pratiquant l'agriculture biologique. • La protection du climat doit absolument être prise en compte dans les contributions au système de production 		
Approbation avec conditions II	-	PS	USP et organisations paysannes
Conditions II	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement des systèmes de production existants (bio, IP). • Des contributions au système de production sont versées pour promouvoir des formes de production durables. 		
Approbation avec conditions III	ZH	PES	CFNP
Conditions III	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction de la CSP « Production fruitière respectueuse de l'environnement issue d'arbres fruitiers à haute tige » 		
Rejet des conditions III	BL, SG, GR	-	Hochstamm CH, milieux environnementaux
Approbation avec conditions IV	AG	-	KIP, AGRIDEA
Conditions IV	<ul style="list-style-type: none"> • Le logiciel sur le Bilan humique est un bon instrument de vulgarisation, mais il n'est pas utilisable pour l'exécution. 		
Rejet avec alternatives	-	-	USP, organisations paysannes et de producteurs
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Art. 75, al. 1, let. b Une contribution aux modes de production s'appliquant à une partie de l'exploitation échelonnée selon le type d'utilisation, <u>selon la catégorie d'animaux</u> et <u>selon les effets-les mesures mises en œuvre</u>. • Maintenir les contributions à l'efficience des ressources et ne pas les intégrer dans les contributions au système de production ou dans les PER. 		

4.7.10 Contributions à l'efficacité des ressources (art. 76 CER abrogé)

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, LU, UR, NW, ZG, SH, AG	PBD, PES	Milieux environnementaux
Rejet	UR, GL, FR, SO, TG	-	Milieux paysans, AGRIDEA, Ökostrom CH
Alternative I	<ul style="list-style-type: none"> Question de l'obligation d'utiliser des rampes d'épandage à tuyaux flexibles dans les PER / intégration dans l'OPair 		
Approbation de l'alternative I	BE	-	Milieux environnementaux
Rejet de l'alternative I	LU, UR, OW, NW, FR, BL, AR, AI, GR, TG, VS ; CDCA, COSAC	-	Milieux paysans
Alternative II	<ul style="list-style-type: none"> Transfert de l'alimentation biphase des porcs dans les PER 		
Approbation de l'alternative II	UR	-	Milieux environnementaux
Rejet de l'alternative II	-	-	Milieux paysans
Alternative III	<ul style="list-style-type: none"> Introduire dans les PER des mesures techniques et des exigences relevant du domaine des PPh 		
Approbation de l'alternative III	-	-	Milieux paysans et environnementaux
Rejet de l'alternative III	ZH, NW, ZG, SG ; COSAC	-	-

4.7.11 Contributions au système de production : contributions au bien-être des animaux

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	ZG, AG, TG ; CDCA, COSAC	-	USP et autres milieux paysans, ASE
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Il faut continuer de renforcer le bien-être des animaux 		
Approbation avec condition	-	-	Certains milieux paysans, fédérations laitières et transformateurs de lait, ainsi que certaines organisations de protection des animaux
Condition	<ul style="list-style-type: none"> Compléter le texte de loi avec l'expression « une indemnité appropriée pour le surcroît de travail » ou « une indemnité équitable reflétant le surcroît de travail » 		

4.7.12 Contributions au système de production : santé des animaux

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	NW, SO, SH, AR, VS, GE	PBD, PVL, PS, jGrüne,	Certains milieux paysans (notamment BIO SUISSE), Swisshgenetics, ASE

	Cantons	Partis	Organisations
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le changement de paradigme d'une gestion curative de la santé vers une gestion préventive 		
Approbation avec conditions	LU, UR, SZ, OW, SG	PES	USP, SAB et autres milieux paysans (notamment PSL, Suisseporc), transformateurs (notamment Emmi CH, Proviande), COOP
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> En raison de la charge administrative, introduire seulement le volet « Mesures », mais pas le volet « Résultats ». Introduction des deux volets dès 2022, pas seulement à partir de 2024. Prise en compte des étables à stabulation entravée 		
Rejet	ZH, BE, ZG, FR, BL, AI, GR, AG, TG ; CDCA, COSAC	-	Milieux environnementaux (notamment WWF, BirdLife, Pro Natura, Greenpeace) FibL, Wissensch. CH
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Charge administrative élevée, exécution difficile. Contribution à la production cachée en faveur des détenteurs d'animaux 		

4.7.13 Contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales / Stratégies agricoles régionales (SAR)

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	PLR, PBD	Economiesuisse, SAB
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Diminution à moyen terme de la charge administrative. Renforcement de la liberté d'action et de la responsabilité des cantons et des régions 		
Approbation avec conditions	ZH, LU, UR, OW, NW, GL, ZG, FR, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, VD, NE ; CDCA, COSAC	PES	Milieux de planification (ETH, sia, SVU, geosuisse), SKS, CFNP, COOP
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'intégration du domaine « Gestion durable des ressources naturelles » dans les contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales, tout au plus comme option facultative. Fixer le taux de cofinancement Confédération-cantons à 90:10. Prolongation du délai transitoire pour les projets de qualité du paysage et les projets de mise en réseau courants. Introduire un système de monitoring de la réalisation des objectifs, fixer la hauteur de la part du cofinancement de la Confédération de manière flexible en fonction de la contribution à la réalisation des objectifs. Financement des travaux de planification à 100 % par la Confédération 		

	Cantons	Partis	Organisations
Rejet avec alternatives	BE, SO, GE, JU ; DTAP	PVL	USP, une partie des milieux paysans et environnementaux, milieux de la vulgarisation, Wissenschaft. CH
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire des plans régionaux d'amélioration de l'efficacité des instruments existants sans adaptation des bases légales. • Au moyen de projets pilotes, tirer au clair en particulier les questions en rapport avec l'organisme responsable, les exigences applicables au processus d'élaboration et d'autorisation ainsi que les interfaces avec l'aménagement du territoire. • Ne créer la base légale qu'une fois les résultats des projets pilotes connus. • Créer un pool de mesures et de financement (Confédération et cantons) à partir de paiements directs existants basés sur des projets aux fins de promotion, par les cantons, de mesures locales. • Renoncer à introduire les contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales, c.-à-d. conserver les contributions à la qualité du paysage, ne pas séparer la contribution à la qualité de la biodiversité d'avec la contribution à la mise en réseau. • Les SAR doivent, sur la base des OEA, fixer des objectifs agro-écologiques ambitieux pour les plans de promotion de la biodiversité visés à l'art. 73, al. 1, let. b. • Conjointement avec les exigences PER visées à l'art. 70a, al. 2, let. h, les stratégies agricoles régionales doivent indiquer d'ici à quand les OEA doivent être atteints et quelles sont les étapes du processus y afférent. • Limitation dans le temps des éventuelles contributions selon l'art. 76a. • À partir de 2025, l'existence d'une SAR doit conditionner : <ul style="list-style-type: none"> ○ le versement des contributions à la sécurité de l'approvisionnement ; ○ l'obtention de contributions aux améliorations structurelles ; ○ l'obtention de contributions à la biodiversité selon l'art. 73, al. 1, let. b. 		
Rejet	SZ, TG, TI	UDC	Autres milieux paysans et environnementaux
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Les charges administratives et financières liées à l'élaboration de la stratégie sont trop élevées, l'amélioration de l'efficacité est trop faible. • Les connaissances issues des projets de mise en réseau et de qualité du paysage sont perdues. • Les lacunes spécifiques au site en matière de réalisation des OEA doivent être comblées plus efficacement par un durcissement (au plan régional) des PER que par des aides financières. Profiteraient avant tout de ces dernières les régions présentant les principales lacunes en matière de réalisation des OEA. • Les contributions existantes (qualité du paysage et mise en réseau écologique) poursuivent des objectifs spécifiques et ne doivent pour cette raison pas être intégrées. Une éventuelle redistribution (différente selon les régions) des moyens financiers entre des domaines partiels des contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales est susceptible de nuire à la réalisation des objectifs (notamment la qualité du paysage et la mise en réseau écologique). 		

Cantons	Partis	Organisations
		<ul style="list-style-type: none"> Le taux de cofinancement Confédération-cantons proposé (70:30) n'est pas acceptable pour les cantons et entraîne une inégalité de traitement envers les cantons financièrement faibles.

4.7.14 Contributions de transition

Cantons	Partis	Organisations	
Approbation	LU, SZ, FR, SO, BL, SH, AI, TI, GE	-	USP
Approbation avec alternatives	BE, NW	-	-
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> La contribution de transition introduite lors de la PA 14-17 doit être maintenue dans sa forme actuelle. 		

4.8 Amélioration des structures (Titre 5 LAgr)

4.8.1 Mise à jour des objectifs principaux dans l'article relatif aux principes

Les objectifs principaux de l'art. 87 LAgr relatif aux principes sont entièrement approuvés. Cependant, de nombreux compléments ont été demandés. Ceux qui bénéficient du soutien le plus large sont énumérés ci-dessous.

Cantons	Partis	Organisations	
Approbation avec alternatives	ZH, UR, SZ, OW, NW, ZG, FR, BL, AI, GR, AG, VS, JU	-	USP et diverses associations paysannes, divers représentants des interprofessions
Alternatives relatives à la formulation de l'art. 87 (en gras = complément par rapport à l'avant-projet)	<ul style="list-style-type: none"> renforcer la compétitivité des exploitations dans le cadre de la production indigène renforcer la compétitivité des exploitations familiales paysannes améliorer les conditions de vie dans l'espace rural, notamment en région de montagne maintenir et améliorer la capacité de production de l'agriculture protéger les terres cultivées, ainsi que les bâtiments et installations agricoles, contre la destruction par des événements naturels. 		

4.8.2 Extension des mesures prévues au titre 5 LAgr

Art. 87a, al. 1, let. d : « connexion Internet »

Cantons	Partis	Organisations	
Approbation	SZ, NW, ZG, FR, SO, AI, GR ; CDCA, COSAC		SAB, USP, diverses associations paysannes et interprofessions
Arguments et conditions	<ul style="list-style-type: none"> La numérisation dans l'agriculture ne doit pas être entravée par une connexion Internet manquante/trop lente. En principe, pas d'utilisation des moyens d'amélioration structurelle dans le domaine de compétence du service public. 		

Cantons	Partis	Organisations
		<ul style="list-style-type: none"> La connexion Internet doit seulement être soutenue de manière subsidiaire selon l'art. 87a dans les cas où le service public ne fournit pas de soutien ou un soutien trop tardif.

Art. 87a, al.1, let. h : « animaux de rente en bonne santé et production respectueuse de l'environnement »

Cantons	Partis	Organisations
Approbation	FR, SO, AI	PES, PVL USP et diverses associations paysannes, divers représentants des interprofessions, Ökostrom CH, Vision LW, u.a.
Arguments		<ul style="list-style-type: none"> L'encouragement de la santé animale et d'une production respectueuse de l'environnement sont des tâches constitutionnelles et donc des objectifs incontestés de la politique agricole.
Approbation avec alternatives ou condition	SH	- PSA, KAGfreiland
Alternatives et condition		<ul style="list-style-type: none"> Formulation alternative de la let. h : la Confédération soutient les technologies innovantes visant à la réduction des effets négatifs sur l'environnement. La nouvelle réglementation n'est approuvée que si les mesures de construction pour les systèmes de détention respectueux des animaux sont également encouragées et pas uniquement les installations (technologiques).

Art. 87a, al.1, let. l : « soutien financier pour l'élaboration de stratégies agricoles régionales (SAR) »

Cantons	Partis	Organisations
Approbation	SZ, AI ; DTAP	- -
Arguments		<ul style="list-style-type: none"> Évaluation positive sans indication des raisons
Approbation avec conditions	AG	- WWF, Pro Natura, Greenpeace et autres milieux environnementaux
Conditions		<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans la loi seulement après l'évaluation des projets pilotes La promotion des stratégies agricoles régionales (SAR) n'est soutenue qu'à certaines conditions (cf. ch. 4.7.13).
Rejet avec condition	-	- Station ornithologique
Condition		<ul style="list-style-type: none"> Comblent les points faibles dans les instruments existants de la mise en réseau et de la qualité du paysage.
Rejet	BE, SO, SG, JU	PES, PS USP, AGORA, nombreux autres milieux paysans, Alliance agraire, Vision LW
Arguments		<ul style="list-style-type: none"> Pas de financement de la planification SAR par l'intermédiaire des moyens destinés aux améliorations structurelles ; ces moyens sont destinés aux familles paysannes et non aux bureaux de planification. Il ne faut pas utiliser de fonds destinés aux améliorations structurelles pour l'élaboration de stratégies selon l'art. 76a LAg qui concernent les domaines « mise en réseau de la promotion de la biodiversité » et « qualité du paysage » (QP).

Cantons	Partis	Organisations
	<ul style="list-style-type: none"> • Contradiction avec le principe de la séparation des tâches entre la Confédération et les cantons • L'expérience avec la mise en réseau a montré que les prescriptions de la Confédération sont nivelées vers le bas et que la délégation des processus complexes vers le bas constitue une surcharge pour de nombreux acteurs. • Les SAR conduisent à des processus lourds du point de vue administratif. • Il y a un risque important d'instrumentalisation par des groupes d'intérêt 	

Nouvelles activités justifiant l'octroi de contributions qui doivent être ancrées à l'art. 87a

Cantons	Partis	Organisations	
Approbation avec propositions de complément	GE, JU	PVL	USP et diverses associations paysannes, divers représentants des interprofessions
Propositions de complément	<p>De nouvelles activités justifiant l'octroi de contributions sont demandées, notamment l'encouragement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bâtiments d'exploitation agricoles et installation, ainsi que les plants (... pour les cultures pluriannuelles) • l'achat de terrains (via les crédits d'investissement) • la construction, la transformation et l'amélioration des bâtiments d'habitation utilisés pour l'agriculture • les mesures visant la formation d'humus pour le stockage du carbone dans le sol • la couverture des fosses à purin en plaine et dans la région de montagne • l'infrastructure de base dans l'espace rural, notamment le raccordement avec les médias et la connexion à large bande • les projets innovants • les mesures de soutien et d'encouragement de la sécurité au travail et de l'allègement du travail. 		

4.8.3 Amélioration des structures (Titre 5 de la LAgr)

Cantons	Partis	Organisations	
Approbation	BL, SH, AG		USP et diverses associations paysannes, divers représentants des interprofessions
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la transparence • Rendre la loi plus lisible 		

4.8.4 Évaluation de la viabilité économique

Cantons	Partis	Organisations	
Approbation	-	-	Greenpeace, Pro Natura, Station ornithologique, WWF et autres milieux environnementaux

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation avec conditions	LU, UR, SZ, NW, SO, AG, GE	PVL	Vision LW
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation de la viabilité économique doit dans tous les cas être coordonnée avec les régions (régions de montagne, etc.) et les cantons. L'expression « contrôle des flux de trésorerie », ou une expression similaire, désignerait mieux l'opération dont il est question. L'exploitation doit être gérée rationnellement, selon les principes de la protection de l'environnement et les règles de l'économie d'entreprise. 		
Rejet	ZG, BL, TG, VS ; CDCA, COSAC	-	CVA
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Il est inutile de procéder à une nouvelle évaluation de la viabilité économique. L'étude de cette viabilité doit rester du ressort des établissements de crédit. 		

4.8.5 Suppression des crédits d'investissement pour les bâtiments d'habitation

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	PES	Greenpeace, Pro Natura, Station ornithologique, WWF et autres milieux environnementaux
Rejet avec alternatives	BE, LU, UR, SZ, NW, OW, GL, ZG, FR, BL, AI, GR, AG, TG, GE, JU ; CDCA, COSAC	PS	suissemelio, SAB, Bio-Suisse, USP et diverses associations paysannes, divers représentants des interprofessions
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'appliquer cette mesure. N'accorder d'aide que dans les régions de montagne. 		
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Le bâtiment fait partie intégrante de l'exploitation agricole. Il faut renoncer à supprimer les aides à l'investissement pour les bâtiments d'habitation, sous peine d'aboutir à des situations de surendettement et d'occasionner des coûts supplémentaires. Les crédits d'investissement pour les bâtiments d'habitation restent aujourd'hui encore un élément très important du financement des entreprises agricoles. 		

4.8.6 Autres thèmes non traités dans le texte soumis à consultation

Simplification administrative

	Cantons	Partis	Organisations
Proposition (auteur) :	LU, FR, ZG, VS ; CDCA, COSAC	-	suissemelio
Proposition (contenu) :	<ul style="list-style-type: none"> L'octroi de prêts à titre d'aide aux exploitations paysannes et visés par les art. 78 LAgr et suivants ne devrait plus être du ressort de la Confédération. L'octroi des crédits d'investissement visés par les art. 105 LAgr et suivants ne devrait plus être du ressort de la Confédération. 		

- Les crédits fédéraux devraient être alloués par les cantons, jusqu'à un certain plafond.

Cofinancement des mesures d'améliorations structurelles

	Cantons	Partis	Organisations
Proposition (auteur) :	BE, LU, UR, FR, SO	-	USP, et diverses associations paysannes, divers représentants des interprofessions
Proposition (contenu) :	<ul style="list-style-type: none"> • Le plafond de la contribution fédérale aux projets d'amélioration structurelle est fixé à 50 % des coûts imputables. Ce plafond peut devenir un facteur limitatif lorsque les contributions sont augmentées de pourcents supplémentaires. Il faudrait donc élever le plafond pour le fixer à 70 %. 		

Prise en considération des aspects écologiques des améliorations structurelles

	Cantons	Partis	Organisations
Proposition (auteur) :	SH	PVL, PES	Alliance agraire, Greenpeace, Pro Natura, Station ornithologique, Vision Lw, WWF et autres milieux environnementaux
Proposition (contenu) :	<ul style="list-style-type: none"> • N'accorder d'aide aux mesures d'améliorations structurelles qu'à condition qu'elles soient supportables pour l'environnement, qu'elles s'inscrivent dans une stratégie agricole régionale et qu'elles contribuent à une production adaptée aux conditions locales. • Ne pas accorder de contributions aux exploitations qui réalisent des constructions dans les limites du développement interne ou qui ne peuvent justifier d'une gestion des engrais comprise dans un cycle des fertilisants au niveau régional. • N'accorder d'aides à l'investissement que pour des projets visant à réduire les émissions d'ammoniac, à accroître la biodiversité et la qualité des eaux, ou à maintenir une protection élevée à cet égard. 		

4.9 Recherche et vulgarisation, encouragement de la sélection animale (Titre 6 de la LAgr)

4.9.1 Promotion de la mise en réseau et de l'échange de connaissances

Principe fixé dans l'art. 113

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, FR, SG, AG, JU ; COSAC	PBD, PES, PS	USP, COJA, BIO SUISSE, Alliance agraire, UMS, GalloSuisse, ASPV, FSEC, FSEV, IgöM, SALS, VPL, SAV, Swisscofel, swiss granum, Swiss Fruit, ASETA, ASMA, BO Schafe, Fischzüchter, mellifera, SwissTabac, fial, AILS, FMS, Emmi CH, Cremo, Bell, CISA, IG D, Migros, COOP, BFS, AGRIDEA, Wissensch. CH, JardinSuisse, SWISSAID
Approbation avec conditions	ZH	-	USPF, Permakultur Lw

Cantons	Partis	Organisations
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas mentionner le secteur agroalimentaire et se concentrer sur l'agriculture. Accorder une plus grande priorité à promotion de la mise en réseau des acteurs qu'à celle de la mise en valeur des résultats de la recherche 	

Art. 116 Aides financières et mandats de recherche

Cantons	Partis	Organisations	
Approbation	BE, BL, SH, JU, DTAP	PES, PS	USP, COJA, Alliance agraire, VPL, SAV, IGöM, GalloSuisse, ASPV, FSEC, FSEV, swiss granum, Swiss Fruit, BO Schafe, Emmi CH, Cremo, ASETA, IG D, BFS, AGRIDEA, SWISSAID, BGS
Approbation avec conditions	TG		Wissensch. CH
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> Accorder plus de moyens financiers à la recherche appliquée. Orienter cette recherche vers le développement durable. 		

Art. 118 Mise en réseau, expérimentation, publication

Cantons	Partis	Organisations	
Approbation	SH, TG, TI, JU ; COSAC, DTAP	PS	USP, COJA, SALS, IGöM, BIO SUISSE, VPL, swiss granum, Swiss Fruit, UMS, GalloSuisse, ASPV, FSEC, FSEV, Suisseporcs, ASETA, ASMA, BO Schafe, Cremo, ASE, BGK, SwissTabac, IG D, COOP, Migros, BFS, AGRIDEA, Vision Lw, Station ornithologique, Wissensch. CH, scienceindustries
Approbation avec conditions	BE, FR, SG, TG, GE	PLR	USPF, economiesuisse, JardinSuisse, FiBL
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> Se distinguer nettement de InnoSuisse et définir plus précisément les activités à encourager. Placer le suivi scientifique des projets de ressources visés par l'art. 77a/b LAg sous le titre 6. Veiller à ne pas créer inutilement des formalités administratives. Assurer une dotation financière suffisante. Associer au projet les centres cantonaux de formation et de vulgarisation agricoles. Ne pas mentionner le secteur agroalimentaire et se concentrer sur la promotion de la recherche et de la mise en réseau dans l'agriculture. Associer aussi le consommateur aux projets de création de réseaux. 		

4.9.2 Tâches des stations de recherches agronomiques

Les propositions ci-dessous se rapportent à l'art. 115 « Tâches des stations de recherches agronomiques » et ne figuraient pas dans le texte soumis à consultation.

Propositions	Cantons	Partis	Organisations
<p>1 Les instituts de recherche agronomique ont en particulier pour mission :</p> <p>e^{bis} de créer des variétés de végétaux et de semences ainsi que des systèmes de production capables de se passer de produits phytosanitaires toxiques pour l'homme ou l'environnement ou supportant que l'on en réduise considérablement l'emploi ;</p>			WWF, Greenpeace Schweiz, Pro Natura, BirdLife, PICUS, Station ornithologique, Bioterra, A Rocha, Vision Lw, Apisuisse, NF CH, Ala, SAG
<p>d. de contribuer à une innovation tendant vers une agriculture durable et tournée vers le marché ;</p> <p>e. de participer à l'émergence de modes de production et de systèmes de production ménageant les ressources, adaptés aux conditions locales, respectueux des animaux, écologiques et conformes aux lois de la nature ;</p> <p>f. de contribuer à orienter l'agriculture et la secteur agroalimentaire vers une stratégie commune de production de denrées alimentaires de haute qualité.</p>			Permakultur Lw

4.9.3 Mise en place de réseaux de compétences et d'innovation

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, LU, UR, FR, BL, AG, JU ; CDCA, COSAC	PBD	Apisuisse, BIO SUISSE, mellifera, scienceindustries, UPSV, PSBB, Suisseporcs, ASVC, Wissensch. CH, FECH
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Les savoirs continueront de se spécialiser à l'avenir. La formation de réseaux de spécialistes est donc de plus en plus importante. Il est fondamentale de créer une valeur ajoutée pratique pour l'agriculture. 		
Approbation avec conditions	SZ, ZG	PES, PS	Alliance agraire ; milieux environnementaux (p. ex. Pro Natura, WWF) ; milieux paysans (p. ex. USP, organisations de producteurs) ; UPSV, ASMA, SALS, SUISAG
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir plus de crédits dans l'enveloppe financière pour la sélection végétale et l'examen des variétés. Allouer, déjà dans le budget 2020, des crédits supplémentaires à la sélection végétale et à l'examen des variétés. Inscrire le soutien à l'examen des variétés dans la L'Agr. Ne pas financer le réseau de santé animale (financement de l'ordre de 6 millions de francs) par transfert des contributions à l'élimination des déchets (UPSV, ASMA, SALS) Ne pas créer de réseau de santé animale, étant donné qu'il existe déjà des services spécialisés qui fonctionnent bien (UPSV, SUISAG) 		

4.9.4 Encouragement de la sélection animale, y compris le haras

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, LU, UR, SZ, NW, GL, ZG, FR, BL, SG, GR, AG, GE, JU ; CDCA, COSAC	PBD, PES, PVL, PS	USP, milieux paysans (p. ex. Associations paysannes cantonales, organisations de producteurs et interprofessions), milieux environnementaux (p. ex. WWF, Pro Natura), organisations d'élevage, instituts de recherche, Migros, Swissgenetics, AGRIDEA, Alliance agraire, Uniterre, IGöM
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la stratégie pour la sélection animale 2030 (pilier de la durabilité) Adaptation des bases légales à la pratique actuelle en matière de sélection animale en Suisse Meilleure illustration de la réalité actuelle et future de la sélection bovine → Hausse de l'acceptation politique et sociétale de l'encouragement étatique de la sélection animale Développement plus flexible de l'encouragement de la sélection animale Approbation majoritaire du haras, car il reste inscrit dans la LAgr. 		
Approbation avec conditions et alternatives	LU, UR, SZ, ZG ; CDCA, COSAC	-	USP, milieux paysans (p. ex. Associations paysannes cantonales, organisations de producteurs et interprofessions), organisations d'élevage, IGöM
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> LAgr 141-1/141-2 : formulation obligatoire au lieu de potestative → l'encouragement de la sélection est incontesté et doit être ancré au plan légal LAgr 141-2 : biffer ou définir clairement les « autres instituts » LAgr 141-4 : ajout de « les projets de développement réalisés dans ce but peuvent aussi être soutenus par des contributions supplémentaires » → La Confédération devrait avoir la possibilité d'encourager des projets des organisations d'élevage visant à développer leurs programmes de sélection. 		
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> LAgr 141-3-a/141-8 : sélection indépendante → l'encouragement doit se focaliser davantage sur les programmes de sélection indépendants qui élaborent eux-mêmes le progrès en la matière, sans promouvoir davantage la génétique importée. 		
Rejet	-	-	FSEC, BO Schafe
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> LAgr 141-4 : biffer → le système n'est pas assez clair et trop compliqué. Les contributions doivent seulement être versées conformément à LAgr 141-3. 		

4.10 Protection des végétaux et moyens de production (Titre 7 LAgr)

Art. 153a Mesures de lutte contre des organismes nuisibles déterminés

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, FR, SO, AI, TI	-	USP et environ 40 sections cantonales de l'USP, interprofessions, y c. Jardin-Suisse

Approbation avec conditions	ZH, LU, SZ, NW, ZG, SH, AG, TG, JU ; CDCA, COSAC	-	-
Condition	<ul style="list-style-type: none"> Le principe est bon, mais le spectre des mesures possibles de lutte doit être élargi. 		
Rejet avec alternatives	VS, GE	-	AGRIDEA
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> La Confédération doit soutenir les cantons à l'aide de contributions financières pour les mesures de lutte à appliquer. 		
Rejet	SG	-	Hochstamm CH
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Coûts trop élevés (SG) Pas de nouvel instrument pour la lutte obligatoire contre le feu bactérien (Hochstamm CH) 		

Art. 160b Procédure d'opposition concernant les produits phytosanitaires

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation avec conditions	BE, LU, SZ, ZG, FR ; CDCA, COSAC	PES, PS	Alliance agraire, AGRIDEA, Wissensch. CH, VSA
Arguments et conditions	<ul style="list-style-type: none"> Il est à craindre que des organisations forment opposition par principe afin de retarder les autorisations. Ces retards pourraient conduire à une baisse de la motivation des entreprises à faire autoriser des PPh en Suisse. Exiger une justification objective du recours de manière à éviter des recours systématiques de principe. L'opposition ne doit pas avoir d'effet suspensif. 		
Approbation avec alternative	-	-	WWF, A Rocha, apisuisse, Bioterra CH, Birdlife, oeku, Greenpeace, NF CH, Pro Natura, SAG, Station ornithologique, Ala, Vision Lw, PICUS, mst-law, TIR
Alternative	<p>Art. 160b Procédure d'opposition concernant les produits phytosanitaires</p> <p>1 L'autorité d'homologation publie dans la Feuille fédérale :</p> <ol style="list-style-type: none"> la demande portant sur l'autorisation ou la modification d'une homologation de produit phytosanitaire, le projet d'autorisation ou de modification d'une homologation de produit phytosanitaire, l'autorisation ou la modification d'une homologation de produit phytosanitaire. <p>² La publication se compose d'une brève information sur l'autorisation ou la modification demandée, prévue ou réalisée d'une homologation.</p> <p>³ Quiconque se constitue partie conformément aux prescriptions de la LPN ou de la loi du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative peut, dans le cas d'une publication selon l'al. 1, let. b :</p> <ol style="list-style-type: none"> prendre connaissance du dossier, former opposition contre le projet d'autorisation ou de modification d'une homologation de produit phytosanitaire. 		

	Cantons	Partis	Organisations
	<p>⁴ Le délai d'opposition se fonde sur l'ampleur du dossier et représente au moins 60 jours. La consultation des pièces peut être effectuée par voie électronique.</p> <p>⁵ Quiconque ne fait pas opposition est exclu de toute procédure ultérieure.</p>		
Rejet	SG	-	USP, USPF, SwissSeed, Swiss Fruit, JardinSuisse, Swisscofel, AGORA, ANCV, ASVEI, Schafe-Schweiz, BDW, FPVS, FSV, IGöM, IVVS, IVVG, COJA, ASPV, Swissem, SVTL, SEVS, Suissepatat, SwissTabac, Gallo-Suisse, Vitiswiss, AGVEI, scienceindustries
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • L'article donne trop de pouvoir pour faire recours aux organisations qui ne sont pas directement concernées et impliquées. • La durée d'une autorisation augmente énormément. • La sécurité de planification des entreprises concernées n'est plus garantie. • La confidentialité des données fournies n'est plus assurée. • La conséquence serait que les entreprises actives au niveau mondial s'abstiendraient à l'avenir complètement de demander une autorisation pour de nouveaux principes actifs et des produits phytosanitaires innovants sur le petit marché agricole suisse. 		

4.11 Autres dispositions (Titre 7a LAgr)

4.11.1 Systèmes d'information (ne font pas partie du dossier de consultation)

Art. 165c, 165d et 165^e LAgr

Complément de l'article :	Cantons	Partis	Organisations
Création d'une base légale unifiée pour toute la Suisse et contraignante pour les cantons en vue de la transmission de données conforme à la protection des données à partir des systèmes d'information de la Confédération (SIPA et ACONTROL) et des systèmes d'information agricoles cantonaux.	ZH, BE, LU, UR, OW, NW, ZG, FR, SO, AR, GR, AG, TI ; CDCA, COSAC	PVL	USPF, USP, COJA, IP-Suisse, Station ornithologique, Vision Lw
Le propriétaire des données doit être informé dès le début de manière complète sur l'utilisation des données. Il doit pouvoir accorder et retirer les droits d'accès et avoir la garantie de la protection des données.	SG	-	USP, COJA, Gallo Suisse, ASPV, ASETA, BO Butter, IPL, Emmi CH, UMS

Complément de l'article :	Cantons	Partis	Organisations
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Les problèmes concernant la protection, la souveraineté et la sécurité des données doivent être traités. • Les producteurs / exploitant doivent conserver la souveraineté des données. • Les producteurs doivent se conformer aux exigences légales en matière de documentation et doivent être soutenus à l'aide des technologies numériques. • Cela doit aller de pair avec la simplification des procédures administratives et l'autorisation pour l'utilisation multiple des données. 		
La Confédération doit soutenir, à des fins de simplification administrative, la consolidation des systèmes informatiques des cantons en vue de l'exécution des PDir.	-	-	PSL, Holstein, TMP, BO Butter, IPL
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité des données, l'utilisation des données et les problèmes d'interface sont considérés comme des thèmes centraux. • La question de la souveraineté des données doit être clarifiée. • Afin de garantir une utilisation aussi efficiente des données que possible, il est indispensable de se concentrer sur un seul système informatique pour l'exécution des paiements directs. 		

4.12 Voies de droit, mesures administratives et dispositions pénales (Titre 8 de la LAgr)

L'emploi illégal d'un classement et celui d'une désignation tombent sous le coup de deux dispositions pénales différentes prévues par la loi. Ces doublons seront supprimés par l'application d'une disposition pénale unique dans les deux cas. L'inobservation des dispositions relatives au classement sera réglée par l'art. 172 LAgr seulement. Les milieux paysans se sont opposés à cette proposition, car ils étaient d'avis que l'avant-projet présenté en consultation ne sanctionnait plus l'emploi illégal des classements et désignations. Tel n'est pourtant pas le cas.

4.13 Dispositions finales (Titre 9 LAgr)

4.13.1 Obligation de communiquer les données nécessaires au suivi : art 185, al. 3^{bis}, LAgr

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	-	Wissensch. CH, apisuisse, BirdLife, Greenpeace, NF CH, Pro Natura, SAG, Ala, BIO SUISSE, WWF, Vision Lw, PICUS
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'acquisition des données 		
Approbation avec conditions	SH, JU	-	ZBB, FSEV, PSBB, VPL

	Cantons	Partis	Organisations
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> Le but dans lequel les données sont collectées et l'emploi qui en sera fait doivent être expliqués aux personnes chez qui les données sont relevées, en même temps que l'obligation de communiquer les données. Compléter les dispositions relatives à l'obligation de communiquer les données en introduisant la précision suivante : « Il faut indiquer à l'exploitant qui utilisera les données collectées. » 		
Rejet	SZ, FR, BL, SG, VS	-	AGORA, ANCV, ASVEI, BO Schafe, BDW, FSV, Ökostrom CH, PIOCH, IGöM, IVVS, COJA, USPF, ASETA, SEVS, GalloSuisse, VITISWISS, Prométerre, Prolait
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de contraintes et les éventuelles sanctions sont disproportionnées. C'est la Confédération elle-même qui est à l'origine des coûts élevés, du fait du changement de méthode et de la définition d'un ensemble d'exploitations choisies aléatoirement. Par rapport à l'ancienne méthode des exploitations de référence, les coûts de sélection ont augmenté et la qualité des données a probablement baissé, sans grande amélioration pour les conclusions que l'on peut en tirer. Améliorer la collecte des données par un vaste effort de sensibilisation et une rétribution appropriée. 		

4.14 Gestion du risque (aucune proposition visant à créer une base légale)

	Cantons	Partis	Organisations
Proposition relative à l'introduction d'une base légale	ZG, FR, AI, AG, TG, VS, GE, JU ; COSAC	PDC	USP, FSPC, Swiss Fruit, PSBB, VPL, autres organisations paysannes, cP, Schweizer Hagel, ASA, Migros
Proposition	<ul style="list-style-type: none"> Légiférer afin de permettre à la Confédération de soutenir des mesures visant à réduire les risques de pertes de récolte dus au changement climatique et à s'en prémunir. Définir le cadre dans lequel la Confédération doit en premier lieu promouvoir la gestion du risque, la réalisation restant l'affaire du secteur privé de l'assurance. La politique de soutien à la gestion du risque ne devrait donner lieu qu'à une intervention réduite de l'État sur les marchés (telles que les mesures de soutien du marché). 		
Rejet de l'introduction d'une base légale	SH	-	UMS, COJA
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Le soutien à la gestion du risque n'entre pas dans les tâches de l'État. La pression sur les prix à la production augmente, car les fluctuations des prix dues aux phénomènes naturels ne seront plus compensées par les prix. 		

4.15 Loi sur la protection des eaux

4.15.1 Réduction du nombre d'unités de gros bétail-fumure par hectare

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	GL, VS, JU	PES, PS, jGrüne	PIOCH, Alliance agraire, SIA, geosuisse
Approbation avec alternatives	-	PVL	Protection des oiseaux, Greenpeace, Pro Natura, WWF, Vision Lw, VKMB, VSA, SSMB, FSP, Wissensch. CH
Alternatives	Réduire à 2,5 UGBF/ha ne suffirait pas. Il faut réduire à 2 UGBF/ha, voire moins : <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le nombre d'animaux de rente par exploitation et par hectare. • Durcir le Suisse-Bilanz. • Introduire un bilan de fumure selon la méthode OSPAR (« Hoftorbilanz »). • Introduire des objectifs de réduction contraignants, en proportion de la surface, à atteindre en suivant des trajectoires de réduction. • Améliorer HODUFLU (inscrire les dispositions pénales dans la LAgr). • Ne verser aucun paiement direct aux exploitations d'engraissement non tributaires du sol. • Mettre fin à la TVA réduite sur les aliments pour animaux et les engrais. • Introduire une taxe incitative sur les aliments pour animaux, les engrais minéraux et les cessions d'engrais de ferme 		
Rejet avec alternatives	ZH, SZ, SO, TG	-	-
Alternatives	Réduire le nombre d'UGBF par hectare n'est pas le bon moyen. La réglementation de la quantité maximale d'engrais de ferme pouvant être épanchée est obsolète et devrait être remplacée par : <ul style="list-style-type: none"> • des règles plus strictes selon les régions et en rapport avec les surfaces ; • des règles plus strictes dans Suisse-Bilanz ; • un programme écologique spécifique pour les fermes d'élevage intensif 		
Rejet	ZG, FR, AI, AG ; CDCA	PLR	USP, organisations de paysans et paysannes cantonales, interprofessions, organisations d'élevage, Ökostrom CH

4.15.2 Prise en compte de quatre motions

Art. 12, al. 4, LEaux : extension du régime d'exception à l'obligation pour les exploitations d'être reliées au réseau des égouts

La modification prévoit de dégager toutes les exploitations agricoles comprenant un important cheptel d'animaux de rente (auparavant : un important cheptel bovin ou porcin) de l'obligation de se relier au réseau des égouts, que les effluents d'élevage soient d'une consistance fluide ou ferme, c'est-à-dire que les eaux usées domestiques soient automatiquement mélangées à du lisier ou non. Au total, 50 participants à la consultation se sont prononcés sur cette disposition.

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	GR	-	USP, 18 organisations nationales et suprarégionales (notamment des interprofessions paysannes, Wissenssch. CH), 14 organisations cantonales et régionales issues des milieux paysans
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser l'eau de pluie recueillie sur l'exploitation en vue de faire face à la pénurie croissante d'eau. Tenir compte du cycle des éléments fertilisants 		
Rejet	BE, LU, ZG, FR, BL, SH, AG, TG, GE ; CCE, CDCA, COSAC	PVL	Vision Lw
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Risques de dégagement d'odeurs et d'ammoniac lors du stockage et de l'épandage Conséquences potentiellement négatives sur l'hygiène et la santé en général Réservoir à lisier de plus grande capacité Risque de dispersion par des micro-pollutions des eaux et de l'environnement Risque élevé de pollution des eaux par le lisier Difficultés techniques au moment de la dilution du fumier Atteinte au caractère général de la loi (l'obligation de relier chaque immeuble au réseau des égouts) 		

Art. 14, al. 2, LEaux : meilleure valorisation énergétique des engrais de ferme

La nouvelle disposition prévoit, par rapport à la production de biogaz par fermentation, que d'autres moyens de mise en valeur énergétique des engrais de ferme puissent être autorisés sans être assortis de la condition d'utiliser les résidus à des fins de production agricole ou horticole. Cette possibilité est réservée à la mise en valeur des engrais de ferme excédentaires, c.-à-d. ceux qui ne peuvent pas être épandus sur la surface utile détenue en propre ou en fermage. Au total, 101 participants à la consultation se sont prononcés sur cette disposition.

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	GL		TMP
Approbation avec conditions	-	-	USP, 17 organisations paysannes nationales, Ökostrom CH, CFHA
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> Compléter la disposition en préconisant une valorisation combinée des engrais de ferme, à la fois pour la production d'énergie et la fertilisation (milieux paysans). Compléter la disposition en préconisant explicitement une valorisation à des fins de production d'énergie et simultanément la production de fertilisants, dans le respect du cycle des éléments fertilisants (Ökostrom CH). Préciser, dans le message, que la combustion des engrais de ferme ne doit pas produire plus d'émissions polluantes que l'incinération des boues d'épuration des eaux, conformément à l'OPair (CFHA) 		
Rejet avec alternatives	-	-	Wissensch. CH, ASIG
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Définir les conditions dans lesquelles les engrais de ferme pourront être utilisés à des fins de production d'énergie (Wissensch. CH). 		

	Cantons	Partis	Organisations
			<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'emploi d'engrais de ferme comme combustible à des contextes exceptionnels, spécifiques et techniquement justifiés (ASIG)
Rejet	BE, LU, ZG, FR, SO, BL, AG, GE ; CCE, KBNL, CDCA, COSAC	PES, Junge Grüne, PVL PS	20 organisations nationales
Arguments	L'emploi d'engrais de ferme comme combustible... <ul style="list-style-type: none"> • va à l'encontre de l'objectif d'efficience dans l'emploi des ressources, assigné à l'agriculture ; • sape les fondements de la conservation des éléments fertilisants et la conception cyclique de leurs transformations ; • L'incinération permet de ménager les ressources fossiles et d'économiser l'énergie • produira, dans des petites installations de combustion, de nouvelles émissions dans l'atmosphère et des odeurs nauséabondes ; • contredit l'OPair et contrecarre les objectifs climatiques poursuivis par la Suisse. 		

Art. 14, al. 4, LEaux : suppression de la notion de rayon d'exploitation normal

Il est prévu de supprimer purement et simplement la notion de rayon d'exploitation normal dans la nouvelle formulation. Cette disposition limitait la cession des engrais de ferme excédentaires à un rayon allant au-delà de 6 km et aux exploitations capables de valoriser elles-mêmes au moins 50 % de leurs engrais de ferme à des fins de fertilisation. Cette suppression simplifiera le travail des fermes principalement actives dans l'élevage non tributaire du sol. Au total, 90 participants à la consultation se sont exprimés explicitement sur cette disposition.

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	CDCA, COSAC	-	USP, 19 organisations nationales, surtout paysannes
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Les engrais de ferme peuvent être cédés, d'une région à l'autre pour être employés là où l'on en a besoin. 		
Approbation avec condition	CCE	-	-
Condition	<ul style="list-style-type: none"> • N'approuve la suppression du rayon d'exploitation normal qu'à partir du moment où les lacunes de HODUFLU auront été corrigées. 		
Rejet	BE, LU, ZG, GL, SO, AG, TG ; KBNL	PES, PVL, PS, jGrüne	17 organisations nationales (en majorité des organisations de protection de l'environnement)
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation indésirable de la densité de population animale par exploitation, avec des impacts négatifs, par exemple une élévation locale des émissions de NH₃, des transports plus longs et plus risqués, et le transfert d'engrais de ferme dans des zones sensibles et peu polluées à ce jour. • Obstacle au maintien d'une agriculture adaptée aux conditions locales. • Obstacle à la réalisation des objectifs environnementaux de l'agriculture et mépris des exigences du consommateur. 		

Art. 14, al. 7, LEaux : suppression du régime d'exception concernant la surface utile

L'avant-projet prévoit la suppression des dispositions autorisant certaines exceptions aux exigences concernant la surface utile. La suppression de la notion de rayon d'exploitation normale dans l'art. 14, al. 4, LEaux rendrait sans objet l'art. 14, al. 7, de la même loi ; logiquement, l'alinéa 7 doit donc aussi être supprimé. Au total, 4 participants à la consultation se sont prononcé explicitement sur cette disposition, sans proposition de modification ni développement. Le canton de Zoug, la CDCA et la COSAC sont favorables à la suppression de ce régime. Le canton d'Argovie en demande le maintien.

4.16 Loi fédérale sur le service civil

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, ZG ; CDCA, COSAC	-	-
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Il est judicieux de se concentrer sur les travaux d'intérêt public réalisés en faveur de l'environnement par des personnes accomplissant un service civil. 		
Rejet	VS	-	SAB, Bergheimat, IGöM, Gruyère, FSEV, Uniterre, BIO SUISSE
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux réalisés en faveur des exploitations bénéficiaires d'aides à l'investissement par des personnes accomplissant un service civil sont importants pour le secteur agricole. 		
Rejet avec alternatives	ZG	-	USP, AGORA, BO Schafe, COJA, SAV, ASETA, FSEC, VSA, Gallo-Suisse, ZBB
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Proposer d'autres possibilités d'intervention, comme les travaux de nettoyage sur des terres agricoles touchées par un désastre ou une catastrophe naturelle. 		

4.17 Loi sur les épizooties

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, LU, SZ, ZG, FR, BL ; COSAC, CDCA	-	USP, milieux paysans (36 org., notamment PSL, CTEBS, PSBB, Holstein, Gallosuisse, Swissherdbook, BIO SUISSE, Braunvieh, etc.), ASVC, Wissensch. CH, Ökostrom CH
Approbation avec conditions	-	-	TIR
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de l'importance de la sélection animale Préserver les races animales 		

4.18 Droit foncier rural et droit sur le bail à ferme

4.18.1 Position générale à l'égard de la révision du droit foncier rural et du droit sur le bail à ferme

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	SH, VD	PBD, PES, PS	Ala, BirdLife, A Rocha, Alliance agraire, BirdLife ZH, COOP, Cremo SA, economiesuisse, Emmi CH, fial, Greenpeace, NF CH, oeku, Pro Natura, SKS, AILS, WWF
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Les modifications proposées se fondent sur la jurisprudence constante et l'inscription dans la loi permet de préciser les modalités de l'application des dispositions. La diversité des exploitations doit rester une valeur de l'agriculture suisse. 		
Rejet	BE, UR, SZ, ZG, SO, AI, SG, GR, NE ; CDCA	UDC	USP, ACAR, AG Berggebiet, AGORA, ASCV, ASVEI, BBK, Bergheimat, cP, FSV, Gallo-Suisse, Holstein, IG Familienbetrieb, JIGöM, COJA, KKO, LVO, Ökostrom CH, primavera, Prolait, Prométerre, SAB, SAV, USPF, SCFA, ASPV, FSEV, SEVS, ASMA, PSL, SVIL, ASETA, Swiss Fruit, SwissOlio, Swiss Tabac, UCT, UPN, Verein Familienbetriebe, VITISSWISS, ACCCS, VMMO, VSA, UMS, USPPT, ZMP
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Le droit foncier rural ne doit en aucun cas être assoupli, faute de quoi la paysannerie, qui se compose d'exploitations familiales, serait considérablement affaiblie sous sa forme actuelle. La législation actuelle a fait ses preuves. Il n'est pas nécessaire d'agir. 		

4.18.2 Accès au métier d'agriculteur pour les nouveaux venus

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	PBD, PDC, PLR	Bergheimat, BIO SUISSE, CH Gemeinden, Permakultur Lw, Uniterre
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Il est indispensable pour le maintien d'une agriculture durable et donc d'un paysage cultivé que le nombre de nouveaux venus dans le secteur agricole augmente. 		
Rejet	ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, GR, AG, VS ; COSAC, CDCA	PVL, jGrüne	USP, AGVEI, ANCV, BO Schafe, BVA, FSV, Gallo-Suisse, IGöM, IVVS, COJA, Vache mère, SAV, USPF, SEVS, ASPV, FSEV, Vision Lw, VITISWISS, VKMB

	Cantons	Partis	Organisations
Arguments			<ul style="list-style-type: none"> • Penser que seuls les nouveaux venus dans la profession d'agriculteur apporteront un vent de nouveauté dans le secteur agricole l'agriculture est une véritable insulte à l'esprit d'innovation des paysans suisses. • En fin de compte, les propositions visent à vider de sa substance le principe de l'exploitation à titre personnel et à limiter massivement le droit successoral ou à détourner des objectifs de politique familiale inscrits dans la loi. • L'accès au métier d'agriculteur est déjà possible aujourd'hui pour les personnes qui ne viennent pas du monde agricole. Mais il est particulièrement difficile en raison de l'offre insuffisante et de la demande importante d'immeubles ou d'entreprises agricoles.

4.18.3 Sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée et sociétés en commandite par actions (personnes morales en rapport avec l'agriculture paysanne)

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, FR, SH, SG, AG, VD, GE	PBD, PLR, PVL	BIO SUISSE, Uniterre, Vision LW
Arguments			<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes morales en rapport avec l'agriculture paysanne doivent pouvoir aussi acquérir des immeubles agricoles à l'avenir. • Cette mesure est notamment nécessaire pour les exploitations qui ont connu une forte croissance au cours des années précédentes et dont la reprise ne peut être financée par une seule personne physique ni supportée par ses capacités de gestion. • L'ajout dans la loi garantit la sécurité juridique.
Rejet	ZG, AR, AI, GR, JU ; CDCA, COSAC	jGrüne, UDC	USP, Bergheimat, Vache mère, USPF, FSEV, ASMA, SPV, suisse melio, VKMB, Wissench. CH
Arguments			<ul style="list-style-type: none"> • Il faut garantir le principe de l'exploitation à titre personnel. • L'exploitation familiale doit continuer à être encouragée. • L'acquisition d'immeubles agricoles par des personnes morales est déjà possible aujourd'hui selon la doctrine et la jurisprudence et doit continuer à être admise dans ce contexte. • Il est à craindre que l'introduction de la notion de personne morale en rapport avec l'agriculture paysanne permette à des non-exploitants à titre personnel d'acquérir indirectement des immeubles et des entreprises agricoles et/ou de devenir majoritaires dans la société. • Affaiblissement des principes de l'exploitation familiale et de l'exploitation à titre personnel et donc de la légitimation et de l'acceptation des restrictions importantes en matière de droit de propriété par le droit foncier rural.

4.18.4 Adaptation de la charge maximale

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	FR	PDC, PES, PS	BIO SUISSE

Rejet	BE, LU, SZ, OW, NW, ZG, SO, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, VD, VS, GE, JU ; CDCA, COSAC	UDC, PBD, PVL	USP, AGORA, Bergheimat, BO Schafe, CNAV, IGöM, COJA, Vache mère, Prométerre, SAV, USPF, ASPV, FSEV, SPV, suissemelio, SVIL, Uniterre, Vision LW, VKMB, Verein Familienbetriebe
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • L'obligation de rembourser au-delà de la charge maximale doit être maintenue. • L'autorisation de dépasser la charge maximale doit être maintenue. • Le système actuel permet aux agriculteurs d'accéder facilement à des crédits à taux avantageux. • Les agriculteurs ne sont pas obligés d'établir des plans d'activités complexes et onéreux pour obtenir des crédits pour leur exploitation. • Pas d'assouplissement général, puisque le système est déjà souple. • Le dépassement de la charge maximale est déjà bien introduit dans les cantons et est traité administrativement avec un minimum de moyens. • Le risque inhérent aux crédits dans l'agriculture est accru. Il est possible que le niveau des taux s'en trouve relevé en général dans ce secteur, entraînant ainsi un surcroît de frais pour les agriculteurs. • Une augmentation des droits de gage de rang antérieur due à l'assouplissement de la charge maximale entraîne des risques considérablement plus élevés pour les cantons. 		

4.18.5 Simplification des tâches administratives

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	-	PVL	CH Gemeinden, Vision Lw
Rejet	ZH, BE, LU, UR, SZ, ZG, SO, BL, SH, AI, GR, JU ; COSAC, CDCA	-	USP, suissemelio
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures proposées ne se traduisent pas par un allègement des tâches administratives. 		

4.18.6 Définition de la valeur de rendement

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation	BE, LU, NW, FR, SO, SH, AG	PBD	BIO SUISSE
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation logique, nécessaire après la révision du guide pour l'estimation de la valeur de rendement 		
Approbation avec conditions	ZG, FR, AI, GR ; CDCA, COSAC		Hochstamm CH, Vache mère CH, FSEV, suissemelio, Swiss Fruit
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Une norme légale doit permettre d'éviter, lors du futur remaniement du guide d'estimation, une pondération d'un facteur propre à induire en erreur parce que trop forte ou trop faible. 		

	Cantons	Partis	Organisations
		<ul style="list-style-type: none"> • Au moment de calculer le rendement du capital, il faut tenir compte de la charge de travail avec le revenu du travail de professions comparables. • La notion de « valeur de rendement » doit être définie plus simplement et plus clairement. • Le calcul de la valeur de rendement doit être adaptée régulièrement à l'évolution de la situation tous les six à huit ans. • Le taux de capitalisation devra dorénavant correspondre à un coût pondéré du capital à long terme, qui tient compte des fonds de tiers et des fonds propres de l'entreprise ainsi que du risque lié à la filiale. 	
Rejet	-	-	USPF
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation n'est pas nécessaire. 		

4.18.7 Renforcement de la position du conjoint

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation avec ou sans conditions	BE, NW, FR, BL, AI, GR, AG, VS, GE, JU ; COSAC	PBD	AGRIDEA, Bergheimat, BIO SUISSE, Vache mère, SAV, USP, USPF, suisse melio, oeku, VKMB, Wissench. CH
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'adaptation de la charge maximale. • Les actuels droits de préemption ne doivent pas être différés. 		
Rejet	ZG	-	-
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> • Les propositions ne sont pas obligatoires. • Un mariage ou un partenariat enregistré est dissous par le décès du conjoint ou du partenaire ou par le jugement de divorce. L'instauration d'un droit de préemption pour les conjoints pourrait donc être au mieux une option envisageable dans un cas de divorce. Le fait que ce droit puisse être exercé à la valeur de rendement contredit les autres propositions émises pour la détermination de la valeur d'imputation et désavantagerait l'ancien propriétaire d'un point de vue économique. 		

4.19 Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture

4.19.1 Enveloppe financière affecté aux bases de production

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation avec alternatives			
Ne pas réunir les crédits « Contributions aux améliorations structurelles » et « Crédits d'investissements », et augmenter graduellement les moyens financiers jusqu'à 90 millions de francs.	LU, SZ	-	suisse melio
Allouer les aides de 50 millions de francs également aux projets visant à ce que l'agriculture puisse faire face au changement climatique (par exemple les projets d'irrigation)	-	-	ASSAF, ASMA, Bell, Migros

	Cantons	Partis	Organisations
Allouer un crédit annuel supplémentaire de 10 millions de francs pour la sélection végétale, à l'exclusion de la sélection des OGM.	-	-	CPC
Prévoir un crédit annuel d'au moins 12 millions de francs pour la protection durable des végétaux selon le modèle PAN-RPGAA.	-	-	BIO SUISSE, ProSpecie-Rara
Ne pas financer le nouveau réseau de compétences et d'innovation en santé animale par transfert contributions à l'élimination des déchets.	LU, SZ	-	Proviande, UPSV, ASMA,
Accroître la dotation de la vulgarisation agricole dans l'enveloppe financière.	-	-	COOP

4.19.2 Enveloppe financière affectée à la promotion de la production et des ventes

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation avec alternatives	VS	-	Economiesuisse, Swiss Fruit, Hochstamm Suisse
Alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Il ne faut pas compromettre l'extension de l'accès de notre économie aux marchés internationaux, ni les mesures nécessaires au maintien de la compétitivité des entreprises de l'agroalimentaire secondaire (Economiesuisse). Il doit être possible, à l'avenir, de redistribuer les moyens financiers lorsque la conclusion ou la renégociation d'accords de libre-échange donnent lieu à des concessions dans le domaine de l'agriculture, afin que le secteur agricole puisse être soutenu le mieux possible dans les nouvelles conditions du marché (Economiesuisse). Étendre le champ d'action de la promotion de la qualité et des ventes de telle manière que toutes les branches puissent en profiter, mais aussi les projets régionaux, car la mise en valeur des régions est à la mode. C'est pourquoi il faut aussi renforcer la promotion des ventes (Fruit-Union Suisse, Hochstamm Suisse). Débloquer annuellement 2 millions de francs pendant quatre ans pour les cantons afin de soutenir les organisations de producteurs et de promouvoir les ventes de vin portant une indication géographique protégée (VS). 		
Rejet avec alternatives	-	jGrüne, PVL	Greenpeace, Klima CH, NF CH, Pro Natura, SAG, Station ornithologique, BFA, Fledermaus, Ala, Swissveg, VSA, Klimaschutz CH, Vision Lw, WWF
Arguments	<ul style="list-style-type: none"> Supprimer les aides allouées à la communication de marketing au titre de la promotion des ventes : il n'entre pas dans les tâches de l'État de promouvoir la consommation de viande, entre autres. Diminuer les contributions qui conduisent à une augmentation de la production animale et favorisent une production intensive ; elles vont à l'encontre des objectifs environnementaux de l'agriculture. 		

4.19.3 Enveloppe financière affectée aux paiements directs

Approbation avec alternatives	Cantons	Partis	Organisations
Diviser par deux les contributions à la sécurité de l'approvisionnement, le cas échéant, d'une façon dégressive	-	PVL	-
<p>Réduire les paiements directs non spécifiques, en particulier les contributions à la sécurité de l'approvisionnement (contributions liées à la zone et contributions pour terres ouvertes et cultures pérennes)</p> <p>Augmenter la contribution à l'exploitation en prélevant les ressources sur les contributions liées à la zone.</p> <p>Augmenter les contributions à la biodiversité afin de réaliser efficacement les plans d'exploitation. (à l'échelon de l'exploitation agricole)</p> <p>Accroître les moyens alloués aux systèmes de production.</p> <p>Renforcer les programmes couplés aux prestations :</p> <p>programmes supplémentaires concernant par exemple la santé animale ; programmes complémentaires concernant le bien-être animal ; programmes PLVH ; programmes en rapport avec le climat (formation d'humus).</p>	FR ; DTAP	PS, PES	economiesuisse, Vision Lw, BirdLife, oeku, Fledermaus, Greenpeace, WWF, VKMB, PICUS, COOP, Migros
Contributions au système de production : augmenter les moyens alloués aux programmes concernant les animaux de rente (SRPA, SST, production durable de lait et de viande, santé animale)	-	-	Emmi CH, Cremo SA
<p>Contributions à la sécurité de l'approvisionnement : remplacer la contribution à l'exploitation par une aide de base pour les 20 premiers hectares, analogue au paiement redistributif dans la politique agricole de l'UE.</p> <p>La production biologique devrait être éligible à tous les programmes de paiements directs. Sinon, il faudrait augmenter massivement toutes les contributions à l'agriculture biologique.</p>	-	-	BIO SUISSE

4.20 Conséquences et relation avec le programme de la législature et la stratégie du Conseil fédéral

	Cantons	Partis	Organisations
Approbation avec conditions	BE, LU, UR, SZ, NW, ZG, FR, BL, AG, TG, NE ; CDCA, COSAC	-	USP, CFHA, milieux paysans et organisations de producteurs (p. ex. PSL, Swiss Fruit)
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures entraînent un surcroît de travail pour les cantons, les services chargés d'appliquer la réglementation et les familles paysannes. Cela doit être démontré correctement. • Si l'homologation des produits phytosanitaires présentant un risque accru nécessite une autorisation spéciale du canton, le surcroît de travail doit être indiqué. • Il faut tenir compte dans l'évaluation du caractère intensif de l'agriculture pratiquée. • Les effets favorables sur la production de calories sont remis en question. → Incompatibilité avec l'art. 104a Cst. • Les calculs détaillés sur lesquels se fonde l'évaluation des conséquences doivent être joints au message. • Dans le chapitre consacré aux stratégies, supprimer le renvoi vers la Vue d'ensemble de la politique agricole à moyen terme, et citer les stratégies sur le sol et le climat. 		

5 Liste des destinataires consultés

Abréviations	Participants à la consultation	Date
Cantons		
ZH	Staatskanzlei des Kantons Zürich Chancellerie d'État du canton de Zurich Cancelleria dello Stato del Cantone di Zurigo	06.03.2019
BE	Staatskanzlei des Kantons Bern Chancellerie d'État du canton de Berne Cancelleria dello Stato del Cantone di Berna	04.03.2019
LU	Staatskanzlei des Kantons Luzern Chancellerie d'État du canton de Lucerne Cancelleria dello Stato del Cantone di Lucerna	20.02.2019
UR	Standeskanzlei des Kantons Uri Chancellerie d'État du canton d'Uri Cancelleria dello Stato del Cantone di Uri	22.02.2019
SZ	Staatskanzlei des Kantons Schwyz Chancellerie d'État du canton de Schwytz Cancelleria dello Stato del Cantone di Svitto	08.03.2019
OW	Staatskanzlei des Kantons Obwalden Chancellerie d'État du canton d'Obwald Cancelleria dello Stato del Cantone di Obvaldo	14.02.2019
Amt Lw OW	Amt für Landwirtschaft und Umwelt des Kantons Obwalden	13.02.2019
NW	Staatskanzlei des Kantons Nidwalden Chancellerie d'État du canton de Nidwald Cancelleria dello Stato del Cantone di Nidvaldo	15.02.2019
GL	Regierungskanzlei des Kantons Glarus Chancellerie d'État du canton de Glaris Cancelleria dello Stato del Cantone di Glarona	27.02.2019
Ab Lw GL	Abteilung Landwirtschaft Kanton Glarus	04.02.2019
ZG	Staatskanzlei des Kantons Zug Chancellerie d'État du canton de Zoug Cancelleria dello Stato del Cantone di Zugo	11.03.2019
FR	Staatskanzlei des Kantons Freiburg Chancellerie d'État du canton de Fribourg Cancelleria dello Stato del Cantone di Friburgo	19.02.2019
SO	Staatskanzlei des Kantons Solothurn Chancellerie d'État du canton de Soleure Cancelleria dello Stato del Cantone di Soletta	27.02.2019
BS	Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt Chancellerie d'État du canton de Bâle-Ville Cancelleria dello Stato del Cantone di Basilea Città	21.02.2019
BL	Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft Chancellerie d'État du canton de Bâle-Campagne Cancelleria dello Stato del Cantone di Basilea Campagna	20.02.2019
SH	Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen Chancellerie d'État du canton de Schaffhouse Cancelleria dello Stato del Cantone di Sciaffusa	06.03.2019
AR	Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures Cancelleria dello Stato del Cantone di Appenzello Esterno	07.03.2019
AI	Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures Cancelleria dello Stato del Cantone di Appenzello Interno	21.02.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
SG	Staatskanzlei des Kantons St. Gallen Chancellerie d'État du canton de St-Gall Cancelleria dello Stato del Cantone di San Gallo	14.02.2019
GR	Standeskanzlei des Kantons Graubünden Chancellerie d'État du canton des Grisons Cancelleria dello Stato del Cantone dei Grigioni	05.03.2019
AG	Staatskanzlei des Kantons Aargau Chancellerie d'État du canton d'Argovie Cancelleria dello Stato del Cantone di Argovia	06.03.2019
TG	Staatskanzlei des Kantons Thurgau Chancellerie d'État du canton de Thurgovie Cancelleria dello Stato del Cantone di Turgovia	06.03.2019
TI	Staatskanzlei des Kantons Tessin Chancellerie d'État du canton du Tessin Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	28.02.2019
VD	Staatskanzlei des Kantons Waadt Chancellerie d'État du canton de Vaud Cancelleria dello Stato del Cantone di Vaud	07.03.2019
VS	Staatskanzlei des Kantons Wallis Chancellerie d'État du canton du Valais Cancelleria dello Stato del Cantone Vallese	01.03.2019
NE	Staatskanzlei des Kantons Neuenburg Chancellerie d'État du canton de Neuchâtel Cancelleria dello Stato del Cantone di Neuchâtel	06.03.2019
GE	Staatskanzlei des Kantons Genf Chancellerie d'État du canton de Genève Cancelleria dello Stato del Cantone di Ginevra	27.02.2019
JU	Staatskanzlei des Kantons Jura Chancellerie d'État du canton du Jura Cancelleria dello Stato del Cantone del Giura	06.03.2019
Partis politiques		
BDP PBD PBD	Bürgerlich-Demokratische Partei Parti bourgeois-démocratique Partito borghese democratico	04.03.2019
CVP PDC PPD	Christlichdemokratische Volkspartei Parti démocrate-chrétien Partito popolare democratico	06.03.2019
FDP PLR PLR	FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR. Liberali Radicali	05.03.2019
GPS PES PES	Grüne Partei der Schweiz Parti écologiste suisse Partito ecologista svizzero	05.03.2019
Grüne AG	Grüne Aargau	03.03.2019
jGrüne	Junge Grüne Schweiz Jeunes Verts Suisses Giovani Verdi	06.03.2019
Les Verts NE	Les Verts neuchâtelois	04.03.2019
GLP PVL PVL	Grünliberale Partei Parti vert'libéral Partito verde liberale svizzero	04.03.2019
vert'libéraux NE	Parti Vert'libéral section Neuchâtel	06.03.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
SVP UDC UDC	Schweizerische Volkspartei Union Démocratique du Centre Unione Democratica di Centro	05.03.2019
SPS PSS PSS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz Parti socialiste suisse Partito socialista	08.03.2019
Associations faitières nationales		
CH Gemeinden	Schweizerischer Gemeindeverband Association des Communes Suisses Associazione dei Comuni Svizzeri	07.03.2019
SSV UVS	Schweizerischer Städteverband Union des villes suisses Unione delle città svizzere	11.12.2018
SAB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete Groupement suisse pour les régions de montagne Gruppo svizzero per le regioni di montagna	27.02.2019
economiesuisse	Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere	11.02.2019
SGV USAM USAM	Schweizerischer Gewerbeverband Union suisse des arts et métiers Unione svizzera delle arti e mestieri	06.03.2019
SBV USP USC	Schweizer Bauernverband Union suisse des paysans Unione svizzera dei contadini	22.02.2019
SGB USS USS	Schweizerischer Gewerkschaftsbund Union syndicale suisse Unione sindacale svizzera	01.03.2019
Organisations nationales et suprarégionales		
A Rocha	A Rocha Switzerland	05.03.2019
ACAR	Action Catholique Agricole et Rurale	03.03.2019
AGRIDEA	AGRIDEA	06.03.2019
Agroscope Tiere	Agroscope, Forschungsbereich Produktionssysteme Tiere und Tiergesundheit	06.03.2019
Wissensch. CH	Akademien der Wissenschaften Schweiz	05.03.2019
apisuisse	apisuisse	06.03.2019
Aqua Viva	Aqua Viva	06.03.2019
ASG CTBSB	Arbeitsgemeinschaft der Schweizer Getränkebranche Communauté de travail de la branche suisse des boissons	04.03.2019
ASR CTEBS	Arbeitsgemeinschaft Schweizer Rinderzüchter Communauté de travail des éleveurs bovins suisses	05.03.2019
AWBR	Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein	26.02.2019
AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture	03.03.2019
ANCV	Association Nationale des Coopératives Viti-vinicoles Suisses	06.03.2019
ARBDYN	Association Romande de Biodynamie	05.03.2019
SVSW ASVEI ASVEI	Schweizerische Vereinigung der Selbsteinkellernden Weinbauern Association suisse des vigneron-encaveurs indépendants Associazione Svizzera Viticoltori-Vinificatori	06.03.2019
SALS ASSAF ASSAF	Schweizer Land- und Ernährungswirtschaft Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort Associazione svizzera per un settore agroalimentare forte	06.03.2019
BZS	Bäuerliches Zentrum Schweiz	07.03.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
BGK	Beratungs- und Gesundheitsdienst für Kleinwiederkäuer	06.03.2019
BFS FVS	BeratungsForum Schweiz Forum la VULG Suisse	26.02.2019
BBL	Beratungsgruppe Biodiversität Landwirtschaft	05.03.2019
BK NGO	Bildungscoalition NGO CoalitionEducation ONG	27.02.2019
BIO OW NW	Bio-Bauern Ob- und Nidwalden	05.03.2019
Bioterra CH	Bioterra Schweiz	01.03.2019
BirdLife	BirdLife Schweiz	06.03.2019
BGS	Bodenkundliche Gesellschaft der Schweiz	05.03.2019
BO Butter	Branchenorganisation Butter GmbH Organisation Sectorielle pour le Beurre	27.02.2019
BO Milch IP Lait IP Latte	Branchenorganisation Milch Interprofession du lait Interprofession Latte	01.03.2019
BO Schafe	Branchenorganisation Schafe Schweiz	06.03.2019
BSM IPL	Branchenorganisation Schweizer Milchpulver Interprofession Poudre de Lait Suisse	27.02.2019
AG Wein	Branchenverband Aargauer Wein	16.01.2019
BDW	Branchenverband Deutschschweizer Wein	01.03.2019
GR Wein	Branchenverband graubünden Wein	16.01.2019
Braunvieh CH	Braunvieh Schweiz	04.03.2019
alliance F	Bund Schweizerischer Frauenorganisationen Alliance de sociétés féminines suisses Alleanza delle società femminili svizzere	19.02.2019
CasAlp	Sortenorganisation Berner Alp- und Hobelkäse AOP	05.03.2019
cP	Centre Patronal	25.02.2019
SZKF CSCF	Schweizerisches Zentrum für die Kartografie der Fauna info fauna - Centre Suisse de Cartographie de la Faune	06.03.2019
CL écoles	Conférence latine des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature	01.03.2019
SWK CSCV	Schweizer Weinhandelskontrolle Contrôle suisse du commerce des vins Controllo svizzero del commercio dei vini	27.02.2019
CSPR	Coopérative de Solidarité Paysanne et Rurale	04.03.2019
DSM FMS	Dachverband Schweizerischer Müller Fédération des meuniers suisses Federazione mugnai svizzeri	12.02.2019
EKL CFHA CFIAR	Eidgenössische Kommission für Lufthygiene Commission fédérale de l'hygiène de l'air Commissione federale d'igiene dell'aria	03.02.2019
ENHK CFNP CFNP	Eidgenössische Natur- und Heimatschutzkommission Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage Commissione federale per la protezione della natura e del paesaggio	06.03.2019
EFS FPS	Evangelische Frauen Schweiz Femmes protestantes en Suisse	05.03.2019
CharNet	Fachverband für Pflanzenkohle und Pyrolyse	06.03.2019
FPVS	Fédération des pépiniéristes viticulteurs suisses	06.03.2019
FRC	Fédération romande des consommateurs	06.03.2019
SWBV FSV FSV	Schweizerischer Weinbauernverband Fédération suisse des vigneron Federazione svizzera dei viticoltori	06.03.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
FSFM	Schweizerischer Freibergerverband Fédération suisse du franchises-montagnes	22.02.2019
FVV	Fédération vaudoise des vigneron	06.03.2019
fial	Föderation der Schweizerischen Nahrungsmittel-Industrien Fédération des Industries Alimentaires Suisses Federazione delle Industrie Alimentari Svizzere	22.02.2019
FFW	Fondation Franz Weber	06.03.2019
FiBI	Forschungsinstitut für biologischen Landbau	05.03.2019
FROMARTE	Genossenschaft der Schweizer Käsespezialisten Association faitière des artisans suisses du fromage	21.02.2019
Bergheimat	Schweizer Bergheimat Bergheimat Suisse Bergheimat Svizzera	06.03.2019
Ökostrom CH	Genossenschaft Ökostrom Schweiz	22.02.2019
OMV	Genossenschaft Ostschweizer Milchverarbeiter	28.02.2019
swissherdbook	Genossenschaft swissherdbook Société coopérative swissherdbook	05.03.2019
ZMP	Genossenschaft Zentralschweizer Milchproduzenten	05.03.2019
GP Climat	Grands-parents pour le climat	06.03.2019
geosuisse	Schweizerischer Verband für Geomatik und Landmanagement Société suisse de géomatique et de gestion du territoire Società svizzera di geomatica e di gestione del territorio	06.03.2019
oeku	Kirche und Umwelt Eglise et environnement	06.03.2019
KKGEO	Konferenz der Kantonalen Geoinformationsstellen Conférence des Services Cantonaux de Géoinformation Conferenza dei Servizi cantonali per la Geoinformazione	04.03.2019
GST SVS SVS	Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte Société des Vétérinaires Suisses Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri	06.03.2019
Greenpeace	Greenpeace Schweiz Greenpeace Suisse	01.03.2019
GOV	Groupement des organisations viticoles valaisannes	04.03.2019
PIOCH	Groupement pour la promotion intégrée dans l'Ouest de la Suisse	06.03.2019
HN	Helvetia Nostra	06.03.2019
HAFL	Hochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften	04.03.2019
Hochstamm Suisse	Hochstamm Suisse	01.03.2019
IG Anbindestall	IG Anbindestall Communauté d'intérêts stabulation entravée	06.03.2019
Christbaum	IG Suisse Christbaum	30.01.2019
IG D	Interessengemeinschaft Detailhandel Schweiz Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse	06.03.2019
IG Hornkuh	Interessengemeinschaft Hornkuh	05.03.2019
IGAS CISA	Interessengemeinschaft Agrarstandort Schweiz Communauté d'intérêt pour le secteur agro-alimentaire	19.03.2019
IGöM CIMP CIMP	Interessengemeinschaft öffentliche Märkte Communauté d'intérêts marchés publics Comunità d'interessi mercati pubblici	08.03.2019
IG Familien-be- triebe	Interessengemeinschaft zum Schutz und zur Förderung landwirtschaft- licher Familienbetriebe	06.03.2019
IVVS BSRW	Branchenverband Schweizer Reben und Weine Interprofession de la vigne et des vins suisses	06.03.2019
Gruyère	Interprofession du Gruyère	14.02.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
IVVG	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	06.03.2019
JardinSuisse	Unternehmerverband Gärtner Schweiz	06.03.2019
Junge Generation	Junge Grüne Schweiz; Verein Grassrooted Zürich; Slow Food Youth CH	06.03.2019
JULA ZCH	Junglandwirte Zentralschweiz	25.02.2019
JULA COJA	Junglandwirtekommission des Schweizerischen Bauernverbandes Commission des jeunes agriculteurs	04.03.2019
JULA GR/GL	Junglandwirtekommission Graubünden Glarus	05.03.2019
KAGfreiland	KAGfreiland für Kuh, Schwein, Huhn & Co.	05.03.2019
VKMB	Kleinbauern-Vereinigung Association des petits paysans	05.03.2019
Klima CH	Klima-Allianz Schweiz Alliance Climatique Suisse Alleanza Climatica Svizzera	05.03.2019
Kometian	Kometian – komplementäre Tiermedizin Kometian - médecine vétérinaire complémentaire Kometian - Medicina veterinaria complementare	04.03.2019
LDK CDCA CDCA	Konferenz der kantonalen Landwirtschaftsdirektoren Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture Conferenza dei direttori cantonali dell'agricoltura	03.03.2019
KOLAS COSAC COSAC	Konferenz der Landwirtschaftsämtler der Schweiz Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture Conferenza svizzera delle sezioni dell'agricoltura cantonali	06.03.2019
KWL CFP CFP	Konferenz für Wald, Wildtiere und Landschaft Conférence pour forêt, faune et paysage Conferenza per la foresta, la fauna e il paesaggio	01.03.2019
kf	Schweizerisches Konsumentenforum	05.03.2019
KIP	Koordinationsgruppe integrierte Produktion Deutschschweiz und Tessin	04.03.2019
KLS	Krebsliga Schweiz Ligue suisse contre le cancer Lega svizzera contro il cancro	06.03.2019
Agrarallianz	Agrarallianz Alliance agraire	02.03.2019
AFR	Association des Artisans fromagers romands	27.02.2019
Maîtres Agricul- teurs	Association des Maîtres Agriculteurs de Suisse romande	06.03.2019
LF Entlebuch	Landwirtschaftsforum UNESCO Biosphäre Entlebuch	06.03.2019
Biosphäre Entle- buch	UNESCO Biosphäre Entlebuch - Biosphärenzentrum	04.03.2019
Lohnun.	Lohnunternehmer Schweiz Agro-entrepreneurs Suisse	05.03.2019
Mutterkuh Vache mère Vacca madre	Mutterkuh Schweiz Vache mère Suisse Vacca madre Svizzera	28.02.2019
INSOS	Nationaler Branchenverband der Institutionen für Menschen mit Behin- derung Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap	22.01.2019
NF CH	Naturfreunde Schweiz Amis de la Nature Suisse	07.03.2019
Pärke Parcs Parchi	Netzwerk Schweizer Pärke Réseau des parcs suisses Rete dei parchi svizzeri	06.03.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
OdA AgriAliForm	Organisation der Arbeitswelt Berufsfeld Landwirtschaft und deren Berufe	19.02.2019
OEZG	Original Evolèner Viehzuchtgenossenschaft	06.03.2019
Agrisodu	Plattform für eine sozial nachhaltige Landwirtschaft Plateforme pour une agriculture socialement durable	02.03.2019
Pro Natura	Pro Natura	02.03.2019
Proviande	Proviande Genossenschaft Proviande coopérative	08.03.2019
PWS	Pro Wolle Schweiz	21.01.2019
SAV SSEA SSEA	Schweizerischer Alpwirtschaftlicher Verband Société suisse d'économie alpestre Società svizzera di economia alpestre	01.03.2019
SGWH	Schweizerische Genossenschaft der Weich- und Halbhartkäsefabrikanten Société coopérative suisse des fabricants de fromage à pâte molle et mi-dure	11.02.2019
SKEK CPC	Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées	06.03.2019
SAG	Schweizer Allianz Gentechfrei Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique	28.02.2019
SFF UPSV UPSC	Schweizer Fleisch-Fachverband Union Professionnelle Suisse de la Viande Unione Professionale Svizzera della Carne	25.02.2019
SGP ASPV	Schweizer Geflügelproduzenten Association Suisse des Producteurs de Volaille	06.03.2019
SMP PSL	Schweizer Milchproduzenten Fédération des Producteurs Suisses de Lait Produttori Svizzeri di Latte	28.01.2019
SRP PSBB	Schweizer Rindviehproduzenten Producteurs Suisses de Bétail Bonvin	19.02.2019
STS PSA PSA	Schweizer Tierschutz Protection suisse des animaux Protezione Svizzera degli Animali	05.03.2019
Swiss-Seed	Schweizer Vereinigung für Samenhandel und Sortenschutz Association Suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales	03.05.2019
SZU	Schweizer Zucker AG Sucre Suisse SA	06.03.2019
BPUK DTAP DCPA	Schweizerische Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren-Konferenz Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement Conferenza svizzera dei direttori delle pubbliche costruzioni, della pianificazione del territorio e dell'ambiente	08.03.2019
AOP-IGP AOP-IGP DOP-IGP	Association suisse des AOP-IGP Schweizerische Vereinigung der AOP-IGP Associazione svizzera dei DOP-IGP	18.02.2019
SVSM ASMP	Schweizerische Vereinigung für Schweinemedizin Association suisse pour la médecine porcine	06.03.2019
SVS ASE	Schweizerische Vereinigung für Silowirtschaft Association Suisse de l'Ensilage	05.03.2019
SVIL	Schweizerische Vereinigung Industrie und Landwirtschaft	04.03.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
IP-SUISSE	Schweizerische Vereinigung integriert produzierender Bauern und Bäuerinnen Association suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée	05.03.2019
Vogelwarte Station ornithologique Stazione ornitologica	Schweizerische Vogelwarte Sempach Station ornithologique suisse Stazione ornitologica Svizzera	04.03.2019
SBLV USPF USDCR	Schweizerischer Bäuerinnen- und Landfrauenverband Union suisse des paysannes et des femmes rurales Unione svizzera delle donne contadine e rurali	28.02.2019
SFV FSP FSP	Schweizerischer Fischerei-Verband Fédération Suisse de Pêche Federazione Svizzera di Pesca	06.03.2019
SGPV FSPC FSPC	Schweizerischer Getreideproduzentenverband Fédération suisse des producteurs de céréales Federazione svizzera dei produttori di cereali	04.03.2019
SKF	Schweizerischer Katholischer Frauenbund Ligue suisse des femmes catholiques Unione svizzera delle donne cattoliche	05.03.2019
Holstein	Holstein Switzerland	27.02.2019
SKMV FSEV	Schweizerischer Kälbermäster-Verband Fédération suisse des engraisseurs de veaux	08.03.2019
SLV ASMA ASMA	Schweizerischer Landmaschinen-Verband Association suisse de la machine agricole Associazione svizzera delle macchine agricole	06.03.2019
Swiss Fruit	Schweizerischer Obstverband Fruit-Union Suisse Associazione Svizzera Frutta	01.03.2019
SPV	Schweizerischer Pächterverband Association suisse des fermiers	05.03.2019
Swissem	Schweizerischer Saatgutproduzenten-Verband Fédération suisse des producteurs de semences	05.03.2019
SSZV	Schweizerischer Schafzuchtverband Fédération suisse d'élevage ovin Federazione svizzera d'allevamento ovino	04.03.2019
SFWE	Schweizerische Stiftung zur Förderung von Wohneigentum	27.02.2019
SIA	Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e degli architetti	01.03.2019
Biscosuisse	Schweizerischer Verband der Backwaren- und Zuckerwaren-Industrie Association suisse des industries de biscuits et de confiserie	06.03.2019
SVU ASEP ASEP	Schweizerischer Verband der Umweltfachleute Association suisse des professionnels de l'environnement Associazione svizzera dei professionisti dell'ambiente	05.03.2019
SVZ	Schweizerischer Verband der Zuckerrübenpflanzer Fédération Suisse des Betteraviers	05.03.2019
SVLT ASETA ASATA	Schweizerischer Verband für Landtechnik Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture Associazione svizzera per l'attrezzatura tecnica dell'agricoltura	06.03.2019
SVGW SSIGE SSIGA	Schweizerischer Verein des Gas- und Wasserfaches Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux Società Svizzera dell'Industria del Gas e delle Acque	05.03.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
SVV ASA	Schweizerischer Versicherungsverband Association Suisse d'Assurances	01.03.2019
SVV SSMB ASNB	Schweizerischer Viehändler Verband Syndicat suisse des marchands de bétail Associazione Svizzera negozianti di bestiame	04.03.2019
SZZV FSEC FSAC	Schweizerischer Ziegenzuchtverband Fédération suisse d'élevage caprin Federazione svizzera d'allevamento caprino	05.03.2019
SFY	Slow Food Youth CH	06.03.2019
SEVS	Société des encaveurs de vins suisses	06.03.2019
SGOV	St. Galler Obstverband	01.03.2019
BFA	Stiftung Brot für alle Pain pour le prochain	06.03.2019
Fledermaus	Stiftung Fledermausschutz	05.03.2019
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz	01.03.2019
SL FP FP	Stiftung Landschaftsschutz Schweiz Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage Fondazione svizzera per la tutela del paesaggio	05.03.2019
ProSpecieRara	Schweizerische Stiftung für die kulturhistorische und genetische Vielfalt von Pflanzen und Tieren Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liées au végétaux et aux animaux Fondazione svizzera per la diversità socioculturale e genetica dei vegetali e degli animali	05.03.2019
suissemelio	Schweizerische Vereinigung für die ländliche Entwicklung Association suisse pour le développement rural Associazione svizzera per lo sviluppo rurale	05.03.2019
Suisseporcs	Schweizerischer Schweinezucht- und Schweineproduzentenverband	05.03.2019
Swiss Beef CH	Swiss Beef CH	04.03.2019
SCFA	Swiss Convenience Food Association	05.03.2019
swiss granum	Schweizerische Branchenorganisation Getreide, Ölsaaten und Eiweisspflanzen Organisation de la branche suisse des céréales, des oléagineux et des protéagineux	05.03.2019
Ala	Schweizerische Gesellschaft für Vogelkunde und Vogelschutz	06.03.2019
SWISSAID	Schweizerische Stiftung für Entwicklungszusammenarbeit Fondation suisse pour le développement	05.03.2019
SSZ AMM	Spiegelschafzuchtverein Association d'élevage du mouton miroir	06.03.2019
SGS ASCB	Stiefelgeissen-Züchterverein Schweiz Association suisse des éleveurs de la chèvre bottée	06.03.2019
SWISSCOFEL	Verband des Schweizer Früchte-, Gemüse- und Kartoffelhandels Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre	18.02.2019
SwissOlio	Verband Schweizerischer Hersteller von Speiseölen, Speisefetten und Margarinen	06.03.2019
Swisspatat	Swisspatat	06.03.2019
SwissTabac	SwissTabac	06.03.2019
Swissveg	Swissveg, Informationsstelle für eine pflanzenbasierte Lebensweise	21.02.2019
SCM	Switzerland Cheese Marketing AG	01.03.2019
TIF	Tier im Fokus	06.03.2019
UENV	Union des Encaveurs et Négociants Vaud-Fribourg	05.03.2019
Uniterre	Uniterre	05.03.2019
Biomasse	Verband Biomasse Suisse	06.03.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
VKCS ACCS ACCS	Verband der Kantonschemiker der Schweiz Contrôle des denrées alimentaires en Suisse Controllo delle derrate alimentari in Svizzera	27.02.2019
VSG ASIG ASIG	Verband der Schweizerischen Gasindustrie Association Suisse de l'Industrie Gazière Associazione svizzera dell'industria del gas	06.03.2019
GastroSuisse	Verband für Hotellerie und Restauration Fédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration Federazione dell'Albergheria e della Ristorazione svizzera	06.03.2019
ACCCS	Association des centres collecteurs collectifs de céréales de Suisse	06.03.2019
VSA	Verband Schweizer Abwasser- und Gewässerschutzfachleute Association professionnelle pour l'eau en Suisse	05.03.2019
primavera	Verband Schweizer Lebensmittelverarbeiter der ersten Stufe	05.03.2019
Fischzüchter	Verband Schweizerischer Fischzüchter	04.03.2019
VSGI	Verband Schweizerischer Geflügel- und Wildimporteure	05.03.2019
VSGP UMS USPV	Verband Schweizerischer Gemüseproduzente Union maraîchère suisse Unione svizzera produttori di verdura	05.03.2019
mellifera	Verein Schweizerischer Mellifera Bienenfreunde	01.03.2019
VSP FSEC	Verband Schweizerischer Pferdezüchtorganisationen Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin Federazione svizzera delle organizzazione d'allevamento equino	06.03.2019
ChocoSuisse	Verband Schweizerischer Schokoladefabrikanten Fédération des fabricants suisses de chocolat Federazione dei fabbricanti svizzeri di cioccolato	06.03.2019
VSA	Verbandsgenossenschaft für Simmentaler Alpflleckviehzucht und Alpwirtschaft	06.03.2019
bionetz	Verein bionetz.ch	05.03.2019
VPL	Verein für eine produzierende Landwirtschaft	05.03.2019
Hochstamm CH	Verein Hochstammobstbau Schweiz	18.02.2019
Verein Familienbe- triebe	Verein IG zum Schutz und zur Förderung der bäuerlichen Familienbe- triebe	06.03.2019
Klimaschutz CH	Verein Klimaschutz Schweiz Association Protection du Climat Suisse Associazione Climate Protection Svizzera	04.03.2019
Permakultur Lw	Verein Permakultur-Landwirtschaft	06.03.2019
Permakultur CH	Verein Permakultur Schweiz	06.03.2019
VMMO	Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost	17.01.2019
GalloSuisse	Vereinigung der Schweizer Eierproduzenten Association des producteurs d'œufs suisses	04.03.2019
VSKT ASVC ASVC	Vereinigung der Schweizer Kantonstierärztinnen und Kantonstierärzte Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux Associazione Svizzera dei Vererinari Cantionali	07.02.2019
VMI AILS AILS	Vereinigung der Schweizerischen Milchindustrie Association de l'Industrie Laitière Suisse Associazione dell'industria lattiera svizzera	22.02.2019
VSKP USPPT USPP	Vereinigung Schweizerischer Kartoffelproduzenten Union Suisse des producteurs de pommes de terre Unione Svizzera dei produttori di patate	05.03.2019
Swiss Silk	Vereinigung Schweizer Seidenproduzenten	04.03.2019
VSW ASCV	Vereinigung Schweizer Weinhandel Association suisse du commerce des vins	06.03.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
BIO SUISSE	Vereinigung schweizerischer biologischer Landbauorganisationen Fédération des entreprises agricoles biologique suisses Associazione mantello delle aziende Gemma svizzera	06.03.2019
VSF-MILLS	Vereinigung Schweizerischer Futtermittelfabrikanten Association suisse des fabricants d'aliments fourragers	28.02.2019
VIER PFOTEN	Vier Pfoten - Stiftung für Tierschutz Quatre pattes	06.03.2019
Vision Lw	Vision Landwirtschaft	06.03.2019
VITISWISS	Schweizerischer Verband für eine Nachhaltige Entwicklung im Weinbau Fédération suisse pour le développement d'une vitiviniculture durable	06.03.2019
VSLG	Verein zum Schutz des landwirtschaftlichen Grundeigentums	27.02.2019
WEKO COMCO COMCO	Wettbewerbskommission Commission de la concurrence Commissione della concorrenza	01.03.2019
scienceindustries	Wirtschaftsverband Chemie Pharma Life Sciences Association des Industries Chimie Pharma Life Sciences	28.02.2019
WWF	WWF Schweiz WWF Suisse WWF Svizzera	25.02.2019
ZBB	Zentralschweizer Bauernbund	26.02.2019
ZVCH FECH	Zuchtverband CH-Sportpferde Fédération d'élevage du cheval de sport	06.03.2019
Organisation scantonales et régionales		
AGRIFUTURA	Associazione di agricoltori ticinesi	06.03.2019
AgriGenève	AgriGenève	06.03.2019
Alpenparlament	Alpenparlament	06.03.2019
AquaPlus AG	AquaPlus AG	08.03.2019
AG Berggebiet	Arbeitsgruppe Berggebiet	08.03.2019
AG MMV	Aargauer Metzgermeisterverband	04.03.2019
Climat GE	Association Climat Genève	06.03.2019
FR AMBC	Association des Maîtres Bouchers-Charcutiers du canton de Fribourg	01.03.2019
AJM	Association des Maîtres Bouchers de l'Arc Jurassien	28.02.2019
AGVEI	Association genevoise des vignerons-encaveurs indépendants	06.03.2019
ASVEI-VD	Association Suisse des Vignerons-Encaveurs Indépendants Section Vaudoise	07.03.2019
AVMB	Association valaisanne des maîtres bouchers	26.02.2019
TI AMMS	Associazione Mastri Macellai e Salumieri - Ticino e Mesolcina	05.03.2019
BAK	Bernische Stiftung für Agrarkredite	06.03.2019
Zell	Bauamt Zell ZH	04.03.2019
BV F NW	Bäuerinnenverband Nidwalden	05.03.2019
BVA	Bauernverband Aargau	06.03.2019
BV AR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden	25.02.2019
BV AI	Bauernverband Appenzell Innerrhoden	07.03.2019
BVBB	Bauernverband beider Basel	04.03.2019
BV NW	Bauernverband Nidwalden	06.03.2019
BV OW	Bauernverband Obwalden	06.03.2019
BV UR	Bauernverband Uri	06.03.2019
BV Heinzenberg	Bauernverein Heinzenberg	03.03.2019
BV OberVS	Bauern Vereinigung Oberwallis	02.03.2019
BEBV	Berner Bauern Verband	04.03.2019
BBK	Bernisches Bäuerliches Komitee	06.03.2019
Wein SH	Branchenverband Schaffhauser Wein	05.02.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
Wein TG	Branchenverband Thurgau Weine	20.01.2019
Wein ZH	Branchenverband Zürcher Wein	04.03.2019
BirdLife AG	BirdLife Aargau	05.03.2019
BirdLife ZH	BirdLife Zürich	12.02.2019
BV GR	Bündner Bauernverband	07.03.2019
BVS	Bündner Vogelschutz	02.03.2019
BV SZ	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	25.02.2019
CAJB	Chambre d'agriculture du Jura bernois	04.03.2019
AgriJura	AgriJura - Chambre d'agriculture	02.03.2019
CNAV	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	06.03.2019
CVA	Chambre valaisanne d'agriculture	06.03.2019
CIVV	Communauté interprofessionnelle du vin vaudois	05.03.2019
DBT	Dachverband Berner Tierschutzorganisationen	05.03.2019
Hemishofen WV	Einwohnergemeinde Hemishofen, Wasserversorgung	01.03.2019
Hilterfingen GBK	Einwohnergemeinde Hilterfingen, Gemeindebetriebe-Kommission	04.03.2019
FCVV	Fédération des caves viticoles vaudoises	05.03.2019
FSFL	Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie	05.03.2019
FVSV	Fédération valaisanne des vigneron	04.03.2019
BE FFV	Fleisch-Fachverband Kanton Bern	05.03.2019
AI/AR FFV	Fleischfachverband Appenzellerland	28.02.2019
SG+FL FFV	Fleischfachverband St.Gallen-Liechtenstein	28.02.2019
Hergiswil	Gemeinderat Hergiswil	15.03.2019
BV GL	Glarner Bauernverband	02.03.2019
GNV	Glarner Natur- und Vogelschutzverein	04.03.2019
GPMVR	Groupement de la population de montagne du Valais romand	05.03.2019
Lattenbuck WV	Gruppenwasserversorgung Lattenbuck	01.03.2019
Genetik UNIBE	Institut für Genetik der Universität Bern	04.03.2019
IG Hornkuh UR	Interessengemeinschaft Hornkuh Uri	06.03.2019
IGNL ZH	Interessengemeinschaft Natur und Landwirtschaft Kanton Zürich	05.03.2019
IVV	Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais	06.03.2019
IRL-PLUS ETH	Planung von Landschaft und urbanen Systemen (PLUS), ETH Zürich	05.03.2019
KKO	Kreiskommission Berner Oberland des Berner Bauernverbandes	01.03.2019
LVO	Landfrauenverband Obwalden	06.03.2019
LEBeO	Ländliche Entwicklung Berner Oberland	27.02.2019
LU LK	Landwirtschaftliche Kreditkasse des Kantons Luzern	01.03.2019
BS/BL MMV	Metzgermeister-Verband beider Basel & Umg.	05.03.2019
GL MMV	Metzgermeisterverband Glarnerland	26.02.2019
ZH MMV	Metzgermeisterverband Zürich	06.03.2019
OberVS MMV	Oberwalliser Metzgermeisterverband	25.02.2019
OSNZV	Oberwalliser Schwarznasenschafzuchtverband	07.03.2019
PICUS	PICUS, Natur- und Vogelschutzverein	29.01.2019
Pro Natura FR	Pro Natura Fribourg	06.03.2019
Pro Natura GL	Pro Natura Glarus	05.03.2019
Pro Natura GR	Pro Natura Graubünden	06.03.2019
Pro Natura SO	Pro Natura Solothurn	06.03.2019
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre - Prométerre	06.03.2019
TG MMV	Regionaler Metzgermeisterverband Thurgau	05.03.2019
BV SH	Schaffhauser Bauernverband	06.03.2019
SVG	Seeländische Wasserversorgung, Gemeindeverband SWG	28.02.2019
SIGE	Service intercommunal de gestion Riviera-Pays d'Enhaut	05.03.2019
SPBCG	Société patronale des Bouchers Charcutiers de Genève	05.03.2019
SMMS	Società Mastri Macellai Salumieri	04.03.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
BV SO	Solothurner Bauernverband	01.03.2019
SO MMV	Solothurner Kantonal Metzger Meister Verband	28.02.2019
SLK	Solothurnische Landwirtschaftliche Kreditkasse	22.02.2019
BV SG	St. Galler Bauernverband	06.03.2019
SEF	Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable	04.03.2019
TG ETH	Tiergenomik ETH Zürich	04.03.2019
TMP	Thurgauer Milchproduzenten	06.03.2019
UFS SG	Umweltfreisinnige St.Gallen	06.03.2019
BV FR	Union des Paysans Fribourgeois Freiburgischer Bauernverband	06.03.2019
Paysannes NE	Union des paysannes neuchâteloises	06.03.2019
UVEV	Union des Vignerons-Encaveurs du Valais	14.03.2019
UCT	Unione Contadini Ticinesi	06.03.2019
VBL	Verband Bernischer Landfrauenvereine	06.03.2019
GL2 MMV	Verband Glarner Metzgermeister	28.02.2019
VTGL	Verband Thurgauer Landwirtschaft	06.03.2019
VZB	Verein Zuger Bäuerinnen	27.02.2019
ARGE	Verein Arbeitsgemeinschaft Oenzthal	05.03.2019
Gsteig WV	Wasserversorgung Gemeinde Gsteig	07.03.2019
Herrliberg WV	Wasserversorgung Herrliberg	07.03.2019
Sursee WV	Wasserversorgung Stadt Sursee	28.02.2019
Zürich WV	Wasserversorgung Stadt Zürich	05.03.2019
WWF AG	WWF Aargau	19.02.2019
WWF AR/AI	WWF Appenzell	01.03.2019
WWF BE	WWF Bern	05.03.2019
WWF FR	WWF Fribourg	25.02.2019
WWF GL	WWF Glarus	05.03.2019
WWF JU	WWF Jura	26.02.2019
WWF NE	WWF Neuchâtel	04.03.2019
WWF BL/BS	WWF Region Basel	01.03.2019
WWF SH	WWF Schaffhausen	27.02.2019
WWF SZ	WWF Schwyz	05.03.2019
WWF TG	WWF Thurgau	01.03.2019
WWF VD	WWF Vaud	27.02.2019
WWF ZS	WWF Zentralschweiz	04.03.2019
WWF ZH	WWF Zürich	04.03.2019
BV ZG	Zuger Bauernverband	05.03.2019
ZBV	Zürcher Bauernverband	22.02.2019
Tierschutz ZH	Zürcher Tierschutz	05.03.2019
ARA Obermarch	Zweckverband ARA Obermarch	01.03.2019
Entreprises		
SUISAG	Aktiengesellschaft für Dienstleistungen in der Schweineproduktion Centre de prestations pour la production porcine	18.02.2019
Bell	Bell Schweiz AG	19.02.2019
Biofarm	Biofarm Genossenschaft	01.03.2019
BINA	Bischofszell Nahrungsmittel AG	22.02.2019
COOP	Coop Gruppe Genossenschaft Société coopérative Groupe Coop Società cooperativa Gruppo Coop	06.03.2019
Crema SA	Crema SA	06.03.2019
Em TW	Emmental Trinkwasser	04.03.2019
Emmi CH	Emmi Schweiz AG	25.02.2019

Abréviations	Participants à la consultation	Date
EnS AG	Energie Seeland AG	05.03.2019
EnS Biel	Energie Service Biel/Bienne	05.03.2019
fenaco	fenaco Genossenschaft fenaco Société coopérative	04.03.2019
Fisolan	Fisolan AG – Isolation aus 100% Schweizer Schafwolle	22.02.2019
G2R	Geo2rives SA	01.03.2019
HAWAG	Hardwasser AG	01.03.2019
IWB	Industrielle Werke Basel	01.03.2019
KBD	Korporation Baar-Dorf	07.03.2019
LRG	Laiteries Réunies Société coopérative Genève	06.03.2019
Lw AG	Landwirtschaft AG der Zuckerrübenfabrik Aarberg	04.02.2019
mst-law	Maurer & Stäger AG, Advokatur	23.01.2019
Migros	Migros-Genossenschafts-Bund Fédération des coopératives Migros Federazione delle cooperative Migros	06.03.2019
Nestlé	Nestlé Suisse SA	05.03.2019
Prolait	Prolait Fédération Laitière	05.03.2019
Schweizer Hagel Suisse Grêle Assicurazione Grandine	Schweizer Hagel-Versicherungs-Gesellschaft, Genossenschaft Société suisse d'assurance contre la grêle, société cooperative Società Svizzera d'Assicurazione contro la Grandine	27.02.2019
Spycher-Handwerk AG	Spycher-Handwerk AG	06.03.2019
TIR	Stiftung für das Tier im Recht	06.03.2019
Swissgenetics	Swissgenetics Genossenschaft	12.03.2019
Weinfelden WV	Technische Betriebe Weinfelden AG, Wasserversorgung	06.03.2019
Thinkpact Zukunft	Thinkpact Zukunft	05.03.2019
WABAG	Wassertechnik AG	05.03.2019
WVS	Wasserverbund Seeland AG	05.03.2019
Particuliers		
B_Gasser	Benjamin Gasser	23.11.2018
Ch_Rufener	Christian Rufener	23.01.2019
H_Neeracher	Hans Neeracher	07.02.2019
H_Schüpbach	Hans Schüpbach	06.02.2019
A_Hasler	Alexander Hasler	04.03.2019
W_Betschart	Walter Betschart	04.03.2019
W_Betschart	Walter Betschart	05.03.2019
D_Niederhauser-Gerber	Daniela Niederhauser-Gerber	06.03.2019
M_Schuler	Martin Schuler	06.03.2019
X_Menoud	Xavier Menoud	06.03.2019
M_Müller	Manuel Müller	05.03.2019
R_Schelbert	Ruth und Ruedi Schelbert	05.03.2019
E_Meili	Eric Meili	04.03.2019
L_Von Moos	Laurence Von Moos	07.03.2019
M_Almer	Marianne Almer	06.03.2019

En outre, le nombre suivant de particuliers nous ont fait parvenir une prise de position :

- 22 comme Biofarm
- 169 comme IG Hornkuh
- 3228 prises de position provenant d'un formulaire en ligne de Greenpeace